

# DEUXIÈME TRIMESTRE 2025

## Rapport aux actionnaires

Pour la période close le 30 avril 2025

La Banque Laurentienne du Canada a déclaré un résultat net de 32,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,69 \$ pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à une perte nette de 117,5 millions \$ et une perte diluée par action de 2,71 \$ pour le deuxième trimestre 2024. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)</sup> positif de 4,9 % pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires négatif de 18,6 % pour le deuxième trimestre 2024. Le résultat net ajusté <sup>(2)</sup> s'est établi à 34,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>, à 0,73 \$, pour le deuxième trimestre 2025, par rapport à un résultat net ajusté de 40,5 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,90 \$ pour le deuxième trimestre 2024. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup> a été de 5,2 % pour le deuxième trimestre 2025, par rapport à 6,1 % il y a un an.

Pour les six mois clos le 30 avril 2025, le résultat net comme présenté s'est établi à 70,9 millions \$ et le résultat dilué par action, à 1,44 \$, par rapport à une perte nette de 80,3 millions \$ et une perte diluée par action de 1,97 \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 5,1 % pour les six mois clos le 30 avril 2025, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires négatif de 6,7 % pour les six mois clos le 30 avril 2024. Le résultat net ajusté s'est établi à 73,4 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 1,50 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2025, par rapport à un résultat net ajusté de 84,7 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,80 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2024. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 5,3 % pour les six mois clos le 30 avril 2025, par rapport à 6,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

« Alors qu'une année s'est écoulée depuis le lancement de son plan stratégique, la Banque Laurentienne a continué de veiller à l'exécution rigoureuse des priorités qu'elle a établies pour transformer l'organisation et atteindre ses objectifs financiers à moyen terme, a déclaré Éric Provost, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne. Nous observons un élan encourageant dans nos secteurs spécialisés. Bien qu'il reste encore du travail à faire, nous sommes satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent. À plus long terme, nous continuerons de miser sur nos secteurs spécialisés et d'y accroître notre présence, ce qui favorisera à la fois la réussite de nos clients et le rendement pour les actionnaires. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les		
	30 avril 2025	30 avril 2024	Variation	30 avril 2025	30 avril 2024	Variation
<b>Comme présenté</b>						
Résultat net	32,3 \$	(117,5) \$	(128) %	70,9 \$	(80,3) \$	(188) %
Résultat dilué par action	0,69 \$	(2,71) \$	(125) %	1,44 \$	(1,97) \$	(173) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)</sup>	4,9 %	(18,6) %		5,1 %	(6,7) %	
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	76,1 %	152,9 %		75,5 %	114,3 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) <sup>(4)</sup>	11,0 %	10,4 %		11,0 %	10,4 %	
<b>Base ajustée</b>						
Résultat net ajusté <sup>(2)</sup>	34,0 \$	40,5 \$	(16) %	73,4 \$	84,7 \$	(13) %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>	0,73 \$	0,90 \$	(19) %	1,50 \$	1,80 \$	(17) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	5,2 %	6,1 %		5,3 %	6,1 %	
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	75,2 %	73,8 %		74,8 %	73,4 %	

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à compter de la page 13 pour plus de précisions.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>2</b>	Gestion des fonds propres .....	<b>13</b>
Mode de présentation .....	2	Gestion des risques .....	15
À propos de la Banque Laurentienne du Canada .....	2	Données financières supplémentaires – Résultats trimestriels .....	22
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs .....	3	Régie d'entreprise et modifications au contrôle interne à l'égard de l'information financière .....	22
Faits saillants .....	4	Méthodes et estimations comptables critiques .....	22
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures .....	5	Modifications de méthodes comptables à venir .....	22
Faits saillants opérationnels .....	7	Glossaire .....	23
Perspectives .....	7	<b>États financiers consolidés résumés intermédiaires</b> .....	<b>27</b>
Analyse des résultats consolidés .....	8	<b>Renseignements aux actionnaires</b> .....	<b>48</b>
Analyse de la situation financière .....	12		

## RAPPORT DE GESTION

AU 30 AVRIL 2025 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque » ou la « Banque Laurentienne ») au 30 avril 2025, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour le trimestre et les six mois clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes présentées. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires. Le présent rapport de gestion est daté du 29 mai 2025.

Des renseignements additionnels sur la Banque, y compris la notice annuelle 2024, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca), et sur le système national des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 avril 2025 et pour la période close à cette date et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

### À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne souhaite favoriser la prospérité de tous les clients grâce à une approche spécialisée pour les services aux entreprises et à des services bancaires à faible coût conçus pour faire fructifier l'épargne des Canadiens de la classe moyenne.

Comptant environ 2 800 employés, la Banque offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil à ses clients partout au Canada et aux États-Unis. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de 49,5 milliards \$ de même que des actifs administrés de 24,2 milliards \$.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2024 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2024 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; les risques juridiques et réglementaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales et les tarifs douaniers (canadiens et étrangers); les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2024 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2024, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

# FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1  
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En milliers de dollars, sauf indication contraire	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les				
	30 avril 2025	31 janvier 2025	Variation	30 avril 2024	Variation	30 avril 2025	30 avril 2024	Variation
<b>Résultats d'exploitation</b>								
Revenu total	242 516 \$	249 637 \$	(3) %	252 594 \$	(4) %	492 153 \$	510 935 \$	(4) %
Résultat net	32 329 \$	38 601 \$	(16) %	(117 547) \$	(128) %	70 930 \$	(80 264) \$	(188) %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	33 962 \$	39 448 \$	(14) %	40 512 \$	(16) %	73 410 \$	84 665 \$	(13) %
<b>Performance opérationnelle</b>								
Résultat dilué par action <sup>(2)</sup>	0,69 \$	0,76 \$	(9) %	(2,71) \$	(125) %	1,44 \$	(1,97) \$	(173) %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)(3)</sup>	0,73 \$	0,78 \$	(6) %	0,90 \$	(19) %	1,50 \$	1,80 \$	(17) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(3)</sup>	4,9 %	5,2 %		(18,6) %		5,1 %	(6,7) %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(3)</sup>	5,2 %	5,3 %		6,1 %		5,3 %	6,1 %	
Marge nette d'intérêt <sup>(4)</sup>	1,85 %	1,85 %		1,80 %		1,85 %	1,80 %	
Ratio d'efficacité <sup>(4)</sup>	76,1 %	74,9 %		152,9 %		75,5 %	114,3 %	
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(3)</sup>	75,2 %	74,3 %		73,8 %		74,8 %	73,4 %	
Levier d'exploitation <sup>(4)</sup>	(1,5) %	3,4 %		(97,5) %		32,7 %	(60,8) %	
Levier d'exploitation ajusté <sup>(3)</sup>	(1,1) %	0,9 %		(1,1) %		(1,8) %	(5,4) %	
<b>Situation financière (en millions \$)</b>								
Prêts	35 645 \$	35 575 \$	— %	36 274 \$	(2) %	35 645 \$	36 274 \$	(2) %
Total de l'actif	49 518 \$	48 779 \$	2 %	48 386 \$	2 %	49 518 \$	48 386 \$	2 %
Dépôts	23 874 \$	23 845 \$	— %	24 605 \$	(3) %	23 874 \$	24 605 \$	(3) %
Actif productif moyen <sup>(4)</sup>	40 290 \$	39 839 \$	1 %	40 675 \$	(1) %	40 061 \$	40 787 \$	(2) %
Prêts moyens <sup>(4)</sup>	35 504 \$	35 223 \$	1 %	36 327 \$	(2) %	35 361 \$	36 478 \$	(3) %
<b>Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III</b>								
Ratio CET1 <sup>(5)</sup>	11,0 %	10,9 %		10,4 %		11,0 %	10,4 %	
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) <sup>(5)</sup>	20 944 \$	21 188 \$		21 621 \$		20 944 \$	21 621 \$	
<b>Qualité du crédit</b>								
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts <sup>(4)</sup>	1,15 %	1,12 %		0,84 %		1,15 %	0,84 %	
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts <sup>(4)</sup>	0,94 %	0,90 %		0,64 %		0,94 %	0,64 %	
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens <sup>(4)</sup>	0,19 %	0,17 %		0,20 %		0,18 %	0,19 %	
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>								
Cours de l'action – Clôture <sup>(6)</sup>	27,36 \$	28,00 \$	(2) %	25,73 \$	6 %	27,36 \$	25,73 \$	6 %
Ratio cours/résultat (quatre derniers trimestres) <sup>(4)</sup>	9,1 x	(68,3) x		(95,3) x		9,1 x	(95,3) x	
Ratio cours/résultat ajusté (quatre derniers trimestres) <sup>(3)</sup>	8,4 x	8,1 x		6,4 x		8,4 x	6,4 x	
Valeur comptable par action <sup>(3)</sup>	57,40 \$	57,74 \$	(1) %	56,82 \$	1 %	57,40 \$	56,82 \$	1 %
Dividendes déclarés par action	0,47 \$	0,47 \$	— %	0,47 \$	— %	0,94 \$	0,94 \$	— %
Rendement de l'action <sup>(4)</sup>	6,9 %	6,7 %		7,3 %		6,9 %	7,3 %	
Ratio du dividende versé <sup>(4)</sup>	68,2 %	62,0 %		n. s.		65,0 %	n. s.	
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(3)</sup>	64,7 %	60,5 %		52,4 %		62,5 %	52,1 %	

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(2) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

(3) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(4) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(5) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à compter de la page 13 pour plus de précisions.

(6) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

# MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance sous-jacente des activités poursuivies de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement comprennent certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente des activités, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

### RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Revenu total</b>	<b>242 516 \$</b>	249 637 \$	252 594 \$	<b>492 153 \$</b>	510 935 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)					
Profit à la vente d'actifs administrés <sup>(1)</sup>	—	875	—	<b>875</b>	—
<b>Revenu total ajusté</b>	<b>242 516 \$</b>	248 762 \$	252 594 \$	<b>491 278 \$</b>	510 935 \$
<b>Frais autres que d'intérêt</b>	<b>184 518 \$</b>	186 973 \$	386 341 \$	<b>371 491 \$</b>	584 175 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation <sup>(2)</sup>	2 222	2 027	40 832	<b>4 249</b>	46 908
Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises <sup>(3)</sup>	—	—	155 933	—	155 933
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(4)</sup>	—	—	3 229	—	6 446
	<b>2 222</b>	2 027	199 994	<b>4 249</b>	209 287
<b>Frais autres que d'intérêt ajustés</b>	<b>182 296 \$</b>	184 946 \$	186 347 \$	<b>367 242 \$</b>	374 888 \$
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>41 305 \$</b>	47 489 \$	(151 678) \$	<b>88 794 \$</b>	(108 069) \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)					
	2 222	1 152	199 994	<b>3 374</b>	209 287
<b>Résultat avant impôts sur le résultat ajusté</b>	<b>43 527 \$</b>	48 641 \$	48 316 \$	<b>92 168 \$</b>	101 218 \$
<b>Résultat net comme présenté</b>	<b>32 329 \$</b>	38 601 \$	(117 547) \$	<b>70 930 \$</b>	(80 264) \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Profit à la vente d'actifs administrés <sup>(1)</sup>	—	(643)	—	<b>(643)</b>	—
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation <sup>(2)</sup>	1 633	1 490	30 020	<b>3 123</b>	34 488
Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises <sup>(3)</sup>	—	—	125 629	—	125 629
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(4)</sup>	—	—	2 410	—	4 812
	<b>1 633</b>	847	158 059	<b>2 480</b>	164 929
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>33 962 \$</b>	39 448 \$	40 512 \$	<b>73 410 \$</b>	84 665 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>30 393 \$</b>	33 352 \$	(118 835) \$	<b>63 745 \$</b>	(86 153) \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)					
	1 633	847	158 059	<b>2 480</b>	164 929
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté</b>	<b>32 026 \$</b>	34 199 \$	39 224 \$	<b>66 225 \$</b>	78 776 \$

(1) Le profit à la vente d'actifs administrés est attribuable à la vente d'actifs administrés de la division Services aux particuliers du courtage de plein exercice de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) au quatrième trimestre 2024 et de la division de courtage à escompte de VMBL, au premier trimestre 2025, tel qu'il est décrit à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 7 du présent rapport de gestion. Le profit à la vente d'actifs administrés est inclus au poste Autres revenus.

(2) Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2025 sont essentiellement attribuables à la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2024 sont essentiellement attribuables à la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi qu'à la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque et la réduction des effectifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les honoraires professionnels et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(3) Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se rapportent à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises dans le cadre du test de dépréciation du goodwill effectué au 30 avril 2024. Les charges de dépréciation sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(4) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Autres frais autres que d'intérêt.

TABLEAU 3

## RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 857 415 \$</b>	2 865 480 \$	2 744 758 \$	<b>2 857 415 \$</b>	2 744 758 \$
<b>Moins :</b>					
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	245 625	245 554	245 558	245 625	245 558
Réserve de couverture de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	(72 795)	(72 438)	(9 140)	(72 795)	(9 140)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 538 995 \$</b>	2 547 417 \$	2 490 060 \$	<b>2 538 995 \$</b>	2 490 060 \$
<b>Incidence des soldes moyens à la fin du mois <sup>(2)</sup></b>	<b>(825)</b>	(8 934)	104 149	<b>(666)</b>	111 010
<b>Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 538 170 \$</b>	2 538 483 \$	2 594 209 \$	<b>2 538 329 \$</b>	2 601 070 \$

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

## RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées (voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus). La Banque croit que les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 4

## INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,69 \$</b>	0,76 \$	(2,71) \$	<b>1,44 \$</b>	(1,97) \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action <sup>(1)</sup>	0,04	0,02	3,61	0,06	3,77
<b>Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup></b>	<b>0,73 \$</b>	0,78 \$	0,90 \$	<b>1,50 \$</b>	1,80 \$

(1) Voir le tableau 2 à la page 5 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement et la somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque, compte non tenu des éléments d'ajustement définis ci-dessus.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la productivité de la Banque et la mesure dans laquelle elle contrôle les coûts.

Le **levier d'exploitation ajusté** correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de la Banque.

Le **ratio cours/résultat ajusté** s'entend du quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat dilué par action ajusté.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable par action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir la rubrique « Glossaire » à la page 23 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

## FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

### MISE À JOUR RELATIVE AU PLAN STRATÉGIQUE

Lancé le 31 mai 2024, le plan stratégique intitulé « La voie à suivre » définit l'approche de la Banque au sein du secteur des services financiers et présente son approche spécialisée à l'égard des services bancaires aux entreprises et une expérience en matière de services bancaires au quotidien simple et numérique.

Depuis le dévoilement du plan stratégique il y a près d'un an, la Banque a continué de consacrer ses efforts à l'exécution des objectifs qu'elle a fixés pour transformer l'organisation et atteindre ses objectifs financiers à moyen terme. Bien que nous continuions de travailler à la concrétisation des objectifs, nous avons pris des mesures concrètes afin de faire de la Banque Laurentienne une institution plus forte, plus durable et plus rentable.

### INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES TECHNOLOGIES ET L'EXPÉRIENCE CLIENT

Les investissements de la Banque dans les technologies restent une priorité clé de son plan stratégique. Grâce à ses efforts soutenus tout au long de l'exercice, la Banque a réalisé des progrès importants au chapitre de l'efficacité, de la résilience de l'infrastructure et de l'expérience client.

Parmi ses réalisations, la Banque a mis en œuvre son plan d'action visant à améliorer ses services aux particuliers. La Banque a créé des postes supplémentaires pour le service à la clientèle et a effectué des changements organisationnels pour mieux servir la clientèle. Les effets positifs se font déjà sentir sur la satisfaction de la clientèle.

Les investissements de la Banque dans les technologies ainsi que la simplification de nos activités ont une incidence directe sur les services offerts à nos clients. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'accroître nos capacités de libre-service à moyen terme et nous ouvrons la voie à une expérience client exemplaire.

### FUSION DES MARQUES LBC CAPITAL ET FINANCEMENT COMMERCIAL NORTHPOINT

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, les filiales LBC Capital et Financement Commercial Northpoint de la Banque se sont unies sous une seule marque, Financement Commercial Northpoint. La fusion de ces deux marques permettra de réaliser des gains d'efficacité et de rationaliser l'offre pour ses clients partout en Amérique du Nord.

### VENTE D'ACTIFS ADMINISTRÉS DE VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE

#### Vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL à CI Services d'investissement Inc. (CISI)

Le 29 novembre 2024, après la clôture des marchés, la Banque a conclu la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL à CISI, une filiale en propriété exclusive de CI Financial Corp., tel qu'il avait été initialement annoncé le 12 août 2024. La transaction comprend le transfert de près de 250 millions \$ d'actifs administrés de VMBL à Négociation directe CI, une plateforme d'investissement en ligne à l'usage des investisseurs qui pratiquent la négociation autogérée et une division de CISI. La Banque a comptabilisé un profit tiré de la transaction de 0,9 million \$ (0,6 million \$ après impôts sur le résultat) au premier trimestre 2025.

## PERSPECTIVES

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les perspectives économiques mondiales se sont assombries en raison de l'intensification de la guerre commerciale, résultant surtout des mesures stratégiques prises par les États-Unis. À l'échelle mondiale, les tarifs douaniers ont atteint des niveaux jamais vus depuis la Deuxième Guerre mondiale. À la fin avril, les tarifs douaniers étaient encore élevés malgré certains reculs par rapport aux annonces du 2 avril. L'imprévisibilité de la politique commerciale des États-Unis a élargi l'éventail des résultats économiques possibles, l'incertitude planant en ce qui a trait aux taux des tarifs, à la mise en œuvre du calendrier, aux biens ciblés et aux mesures de représailles. Les tarifs imposés conjugués à l'incertitude politique perturbent les flux commerciaux à l'échelle mondiale, réduisant les dépenses des consommateurs et des entreprises, minant la confiance des marchés et exerçant une pression à la hausse inefficace sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Aux États-Unis, les consommateurs ont accéléré leurs achats avant l'entrée en vigueur des tarifs, mais la confiance s'est considérablement détériorée depuis. Les premiers signes d'affaiblissement du marché du travail font leur apparition, les demandeurs d'emploi étant confrontés à des difficultés accrues. Parallèlement, un plus grand nombre d'entreprises prévoient des hausses de prix en raison des tarifs. Tout au long du mois d'avril, la montée des tensions commerciales a contribué à la volatilité à court terme au sein du marché obligataire américain et des marchés des capitaux en général. La Réserve fédérale a maintenu sa politique actuelle en attendant des signaux plus clairs sur les tendances inflationnistes et en matière d'emploi.

Les ménages et les entreprises au Canada font preuve d'une plus grande prudence compte tenu de l'intensification du conflit commercial et l'incertitude qui en découle, ce qui a ralenti l'élan économique au printemps après une solide performance à la fin de 2024 et au début de 2025. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont donc mis en place des mesures de soutien financier, notamment une aide aux entreprises touchées pour accéder à des liquidités. Le retrait de la taxe fédérale sur le carbone a permis de maintenir l'inflation de l'ICP global en deçà de la cible de 2 % de la Banque du Canada. Toutefois, en excluant l'effet du retrait, l'inflation demeure supérieure à 2 %, les entreprises transférant les coûts des tarifs aux consommateurs.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,75 % à la mi-avril, à la suite d'une baisse de 25 points de base en mars en raison de l'incertitude persistante liée aux tarifs.

Au Canada, le marché du travail a continué de s'affaiblir. Les offres d'emploi sont en baisse, la création d'emplois stagne et le taux de chômage a atteint 6,6 % en mars. La baisse des cibles d'immigration fédérales a également entraîné la diminution du nombre de résidents non permanents. Parallèlement, un plus grand nombre d'emprunteurs s'adaptent aux renouvellements de prêts hypothécaires.

Après avoir terminé l'année 2024 en force, les activités de construction domiciliaire ont fortement ralenti en 2025, la demande des acheteurs s'étant affaiblie en raison des tensions commerciales. Les activités de vente immobilière sont mitigées : elles sont faibles en Ontario et en Colombie-Britannique, mais se montrent plus résilientes au Québec et en Alberta.

Le dollar canadien a connu une volatilité importante. Il a chuté à 0,68 \$ US en février en raison des craintes liées à l'imposition de tarifs élevés par les États-Unis, mais a rebondi pour s'établir à environ 0,72 \$ US à la fin avril, moins de tarifs ayant été imposés que prévu et les investisseurs ayant délaissé les actifs américains.

## ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

TABLEAU 6  
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
Revenu net d'intérêt	182 181 \$	186 207 \$	179 611 \$	368 388 \$	364 865 \$
Autres revenus	60 335	63 430	72 983	123 765	146 070
Revenu total	242 516	249 637	252 594	492 153	510 935
Provisions pour pertes sur créances	16 693	15 175	17 931	31 868	34 829
Frais autres que d'intérêt	184 518	186 973	386 341	371 491	584 175
Résultat avant impôts sur le résultat	41 305	47 489	(151 678)	88 794	(108 069)
Charges (recouvrement) d'impôts sur le résultat	8 976	8 888	(34 131)	17 864	(27 805)
Résultat net	32 329	38 601	(117 547)	70 930	(80 264)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	1 936	5 249	1 288	7 185	5 889
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	30 393 \$	33 352 \$	(118 835) \$	63 745 \$	(86 153) \$
<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>					
Revenu total ajusté <sup>(1)</sup>	242 516 \$	248 762 \$	252 594 \$	491 278 \$	510 935 \$
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	182 296 \$	184 946 \$	186 347 \$	367 242 \$	374 888 \$
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté <sup>(1)</sup>	43 527 \$	48 641 \$	48 316 \$	92 168 \$	101 218 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	33 962 \$	39 448 \$	40 512 \$	73 410 \$	84 665 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	32 026 \$	34 199 \$	39 224 \$	66 225 \$	78 776 \$

[1] Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

### DEUXIÈME TRIMESTRE 2025 COMPARATIVEMENT AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

Le résultat net s'est établi à 32,3 millions \$ et le résultat dilué par action, à 0,69 \$ pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à une perte nette de 117,5 millions \$ et une perte diluée par action de 2,71 \$ pour le deuxième trimestre 2024. Le résultat net ajusté s'est établi à 34,0 millions \$, et le résultat dilué par action ajusté, à 0,73 \$, pour le deuxième trimestre 2025, par rapport à un résultat net ajusté de 40,5 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,90 \$ pour le deuxième trimestre 2024. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR.

## Revenu total

Le revenu total a diminué de 10,1 millions \$ pour atteindre 242,5 millions \$ au deuxième trimestre 2025, comparativement à 252,6 millions \$ au deuxième trimestre 2024, ce qui s'explique surtout par la baisse des autres revenus, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 2,6 millions \$, ou 1 %, pour s'établir à 182,2 millions \$ au deuxième trimestre 2025, comparativement à un revenu net d'intérêt de 179,6 millions \$ au deuxième trimestre 2024. L'incidence positive des variations favorables de la composition des activités de la Banque a été en partie contrebalancée par la baisse du revenu d'intérêt découlant de la diminution de l'actif productif moyen. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,85 % pour le deuxième trimestre 2025, une augmentation de 5 points de base par rapport à celle du deuxième trimestre 2024, essentiellement pour les mêmes raisons.

Les *autres revenus* ont diminué de 12,6 millions \$ pour atteindre 60,3 millions \$ au deuxième trimestre 2025, par rapport à 73,0 millions \$ au deuxième trimestre 2024. Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 6,8 millions \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2024, principalement en raison de la vente d'actifs administrés de la division Services aux particuliers du courtage de plein exercice de VMBL au quatrième trimestre 2024. Les commissions sur prêts ont également diminué de 3,4 millions \$ par rapport à celles du deuxième trimestre 2024, compte tenu de la baisse des activités immobilières.

## Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 16,7 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à 17,9 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, soit une baisse de 1,2 million \$ attribuable essentiellement à la diminution des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en partie par la hausse des provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens était de 19 points de base pour le trimestre, contre 20 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Gestion des risques – Risque de crédit » aux pages 15 à 17 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

## Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 184,5 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une baisse de 201,8 millions \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2024. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 4,1 millions \$, ou 2 %, par rapport à ceux de 186,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024 pour s'établir à 182,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 92,4 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une diminution de 7,1 millions \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2024 attribuable en grande partie aux gains d'efficacité découlant de la réduction des effectifs et à une baisse de la rémunération liée à la performance, ce qui s'explique surtout par la vente d'actifs administrés des divisions de services de courtage aux particuliers de VMBL.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 51,8 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une augmentation de 1,7 million \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2024. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans ses priorités stratégiques, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'amortissement et des charges de loyer attribuable à la dépréciation comptabilisée au deuxième trimestre 2024.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 38,1 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une baisse de 1,9 million \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2024 principalement attribuable à une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, contrebalancée en partie par les honoraires professionnels plus élevés à l'appui des priorités stratégiques de la Banque.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 2,2 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025 par rapport à 196,8 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2025, les charges de dépréciation et de restructuration se rapportent à la rationalisation de la structure organisationnelle de la Banque. Au deuxième trimestre 2024, le test de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a donné lieu à des charges de dépréciation de 155,9 millions \$. Des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 40,8 millions \$ ont également été comptabilisées en raison de la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi que de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et de la réduction des effectifs. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions.

## Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a diminué pour s'établir à 76,1 % pour le deuxième trimestre 2025, en comparaison de 152,9 % pour le deuxième trimestre 2024. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au deuxième trimestre de 2024, comme il a été mentionné précédemment. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 75,2 % pour le deuxième trimestre 2025, en regard de 73,8 % pour le deuxième trimestre 2024, ce qui s'explique essentiellement par la baisse du revenu total.

## Impôts sur le résultat

Pour le deuxième trimestre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 9,0 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 21,7 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le deuxième trimestre 2024, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 34,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,5 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique par la charge de dépréciation du goodwill non déductible aux fins de l'impôt, contrebalancée en partie par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

## SIX MOIS CLOS LE 30 AVRIL 2025 COMPARATIVEMENT AUX SIX MOIS CLOS LE 30 AVRIL 2024

Pour les six mois clos le 30 avril 2025, le résultat net comme présenté s'est établi à 70,9 millions \$ et le résultat dilué par action, à 1,44 \$, par rapport à une perte nette de 80,3 millions \$ et une perte diluée par action de 1,97 \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ (160,1 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,66 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le résultat net ajusté s'est établi à 73,4 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 1,50 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2025, par rapport à un résultat net ajusté de 84,7 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,80 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2024.

## Revenu total

Le revenu total s'est établi à 492,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025 par rapport au revenu total de 510,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 3,5 millions \$, ou 1 %, pour atteindre 368,4 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, en comparaison d'un revenu net d'intérêt de 364,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. L'incidence positive des variations favorables de la composition des activités de la Banque a été en partie contrebalancée par la baisse du revenu d'intérêt découlant de la diminution de l'actif productif moyen. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,85 % pour les six mois clos le 30 avril 2025, une augmentation de 5 points de base par rapport à celle des six mois clos le 30 avril 2024, essentiellement pour les mêmes raisons.

Les *autres revenus* ont diminué de 22,3 millions \$ pour atteindre 123,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025 par rapport aux autres revenus de 146,1 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 13,6 millions \$ par rapport à ceux des six mois clos le 30 avril 2024, principalement en raison de la vente d'actifs administrés de la division Services aux particuliers du courtage de plein exercice de VMBL, au quatrième trimestre 2024. Les commissions sur prêts ont également diminué de 7,0 millions \$ par rapport à celles des six mois clos le 30 avril 2024, en raison de la baisse des activités immobilières.

## Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont diminué de 3,0 millions \$, pour s'établir à 31,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, en comparaison de 34,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, reflétant une hausse des reprises de provisions sur prêts productifs et une baisse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens était de 18 points de base pour les six mois clos le 30 avril 2025, contre 19 points de base pour les six mois clos le 30 avril 2024. Voir la rubrique « Gestion des risques – Risque de crédit » aux pages 15 à 17 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

## Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* ont diminué de 212,7 millions \$, ou 36 %, pour s'établir à 371,5 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, comparativement à 584,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 7,6 millions \$, ou 2 %, pour s'établir à 367,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, comparativement à 374,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont établis à 189,4 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, une diminution de 12,6 millions \$, ou 6 %, par rapport à ceux des six mois clos le 30 avril 2024, qui s'explique essentiellement par des gains d'efficacité découlant de la réduction des effectifs et une baisse de la rémunération liée à la performance surtout attribuable à la vente d'actifs administrés des divisions de services de courtage aux particuliers de VMBL.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont établis à 102,7 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, une augmentation de 0,5 million \$ par rapport aux frais d'occupation de locaux et technologie pour les six mois clos le 30 avril 2024. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans ses priorités stratégiques, en partie contrebalancée par la baisse des charges d'amortissement et des charges de loyer attribuable à la dépréciation comptabilisée au deuxième trimestre 2024.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont diminué de 2,0 millions \$ comparativement aux autres frais autres que d'intérêt pour les six mois clos le 30 avril 2024 pour s'établir à 75,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025. La diminution est principalement attribuable à une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, en partie contrebalancée par les honoraires professionnels plus élevés à l'appui des priorités stratégiques de la Banque.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 4,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, comparativement à des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. Pour les six mois clos le 30 avril 2025, les charges de dépréciation et de restructuration se rapportent à la rationalisation de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque. Pour les six mois clos le 30 avril 2024, le test de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a donné lieu à des charges de dépréciation de 155,9 millions \$. Des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 46,9 millions \$ ont également été comptabilisées en raison de la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi que de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et de la réduction des effectifs. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

#### *Ratio d'efficacité*

Le ratio d'efficacité comme présenté a diminué pour s'établir à 75,5 % pour les six mois clos le 30 avril 2025, en comparaison de 114,3 % pour les six mois clos le 30 avril 2024. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au cours des six mois clos le 30 avril 2024, comme il a été mentionné précédemment. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 74,8 % pour les six mois clos le 30 avril 2025, en regard de 73,4 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, ce qui s'explique surtout par la baisse du revenu total.

#### **Impôts sur le résultat**

Pour les six mois clos le 30 avril 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 17,9 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 20,1 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour les six mois clos le 30 avril 2024, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 27,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 25,7%. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique par la charge de dépréciation du goodwill non déductible aux fins de l'impôt, contrebalancée en partie par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

## **DEUXIÈME TRIMESTRE 2025 COMPARATIVEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025**

Le résultat net s'est établi à 32,3 millions \$ et le résultat dilué par action, à 0,69 \$, pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à un résultat net de 38,6 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,76 \$ pour le premier trimestre 2025. Le résultat net ajusté s'est établi à 34,0 millions \$, et le résultat dilué par action ajusté, à 0,73 \$, pour le deuxième trimestre 2025, par rapport à un résultat net ajusté de 39,4 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,78 \$ pour le premier trimestre 2025. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires du deuxième trimestre 2025 ne tient compte que du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées, série 13, tandis qu'au premier trimestre 2025, il tenait compte des intérêts versés semestriellement sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées, série 13.

Le revenu total a diminué de 7,1 millions \$ pour atteindre 242,5 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, comparativement à un revenu total de 249,6 millions \$ pour le trimestre précédent.

Le revenu net d'intérêt a diminué de 4,0 millions \$ pour s'établir à 182,2 millions \$, ce qui reflète essentiellement l'incidence défavorable du fait que le deuxième trimestre comptait trois jours de moins, contrebalancée en partie par les variations favorables de la composition des activités de la Banque attribuables aux volumes de prêts commerciaux plus élevés. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,85 % pour le deuxième trimestre 2025, un niveau inchangé par rapport au premier trimestre 2025.

Les autres revenus ont totalisé 60,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une diminution de 3,1 millions \$, ou 5 %, par rapport à ceux de 63,4 millions \$ pour le trimestre précédent attribuable à la baisse des commissions sur prêts et des revenus tirés des services de cartes. Il est à noter que les autres revenus comme présentés pour le premier trimestre 2025 incluent un profit de 0,9 million \$ lié à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL.

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,7 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, une hausse de 1,5 million \$ comparativement à 15,2 millions \$ pour le premier trimestre 2025, ce qui est attribuable à l'augmentation des provisions sur les prêts productifs, contrebalancée en grande partie par une baisse des provisions sur les prêts dépréciés.

Les frais autres que d'intérêt ont diminué de 2,5 millions \$ pour s'établir à 184,5 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, en comparaison de 187,0 millions \$ pour le premier trimestre 2025. Au deuxième trimestre 2025, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 2,2 millions \$ par rapport à des charges de dépréciation et de restructuration de 2,0 millions \$ pour le premier trimestre 2025. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 182,3 millions \$ au deuxième trimestre 2025, une diminution de 2,7 millions \$ découlant principalement de la baisse des salaires et avantages du personnel du fait que le deuxième trimestre comptait trois jours de moins, ainsi que de la baisse saisonnière de la rémunération liée à la performance, le tout contrebalancé en partie par une hausse des frais de technologie et des honoraires professionnels.

# ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 7  
BILAN RÉSUMÉ <sup>(1)</sup>

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2025	31 octobre 2024
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts auprès de banques	824 366 \$	1 497 591 \$
Valeurs mobilières	7 939 797	6 099 634
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 873 656	3 568 490
Actifs liquides <sup>(2)</sup>	12 637 819	11 165 715
Prêts, déduction faite des corrections de valeur	35 454 544	35 069 153
Autres actifs	1 425 821	1 166 422
	<b>49 518 184 \$</b>	<b>47 401 290 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	23 874 334 \$	23 163 954 \$
Autres passifs	8 599 100	7 585 602
Dette liée aux activités de titrisation	13 861 928	13 496 457
Dette subordonnée	325 407	326 793
Capitaux propres	2 857 415	2 828 484
	<b>49 518 184 \$</b>	<b>47 401 290 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

(2) Les actifs liquides comme présentés au bilan sont une mesure financière supplémentaire et comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques, les valeurs mobilières et les valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Au 30 avril 2025, le total de l'actif s'élevait à 49,5 milliards \$, une augmentation de 4 % comparativement à 47,4 milliards \$ au 31 octobre 2024, ce qui s'explique essentiellement par le niveau plus élevé des actifs liquides et des prêts.

## Actifs liquides

Au 30 avril 2025, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 12,6 milliards \$, une hausse de 1,5 milliard \$ par rapport à 11,2 milliards \$ au 31 octobre 2024. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 26 % du total de l'actif au 30 avril 2025, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2024.

## Prêts

Les prêts, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 35,5 milliards \$ au 30 avril 2025, une hausse de 0,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2024. Les prêts commerciaux totalisaient 17,5 milliards \$ au 30 avril 2025, une hausse de 0,9 milliard \$, ou 5 %, depuis le 31 octobre 2024, ce qui s'explique essentiellement par une hausse des prêts immobiliers commerciaux et de financement d'inventaires. Les prêts personnels s'établissaient à 2,0 milliards \$ au 30 avril 2025, une diminution de 0,1 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2024 attribuable surtout au recul du portefeuille de prêts à l'investissement qui découlait de la conjoncture de marché volatile et des taux d'intérêt élevés. Les prêts hypothécaires résidentiels s'élevaient à 16,1 milliards \$ au 30 avril 2025, une diminution de 0,4 milliard \$, ou 2 %, en comparaison de ceux au 31 octobre 2024.

## Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,4 milliard \$ au 30 avril 2025, une augmentation de 0,3 milliard \$ en regard de ceux au 31 octobre 2024 découlant principalement d'une hausse des dérivés.

## Dépôts

Les dépôts ont augmenté de 0,7 milliard \$ pour s'établir à 23,9 milliards \$ au 30 avril 2025 par rapport à 23,2 milliards \$ au 31 octobre 2024. Au 30 avril 2025, les dépôts de particuliers totalisaient 20,8 milliards \$, une hausse de 1,1 milliard \$ par rapport à 19,7 milliards \$ au 31 octobre 2024. Il est à noter que les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont augmenté de 1,7 milliard \$ et que les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats ont diminué de 0,6 milliard \$ depuis le 31 octobre 2024. Les dépôts de particuliers représentaient 87 % du total des dépôts au 30 avril 2025, contre 85 % au 31 octobre 2024, et ont contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,4 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 3,1 milliards \$ au 30 avril 2025.

## Autres passifs

Les autres passifs se chiffraient à 8,6 milliards \$ au 30 avril 2025, une augmentation de 1,0 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2024 découlant en partie de l'augmentation des engagements au titre des activités de négociation.

### Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,4 milliard \$, ou 3 %, par rapport à celle au 31 octobre 2024, et s'établissait à 13,9 milliards \$ au 30 avril 2025. Au cours du trimestre, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

### Dettes subordonnées

La dette subordonnée s'établissait à 0,3 milliard \$ au 30 avril 2025, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2024. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après.

### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 2,9 milliards \$ au 30 avril 2025, en hausse de 28,9 millions \$ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2024. Depuis le 31 octobre 2024, les résultats non distribués ont augmenté de 23,6 millions \$ du fait essentiellement de la contribution à hauteur de 70,9 millions \$ du résultat net, contrebalancée en partie par les dividendes et autres distributions totalisant 48,6 millions \$. Depuis le 31 octobre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 1,4 million \$. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après et l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour la période close le 30 avril 2025.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 57,40 \$ au 30 avril 2025, comparativement à 57,36 \$ au 31 octobre 2024.

## GESTION DES FONDS PROPRES

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 37 du rapport annuel 2024 de la Banque.

### FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Pour plus de renseignements sur la définition des trois types de fonds propres et de ratios, voir la rubrique « Glossaire » à la page 23 du présent rapport de gestion. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles exercent leurs activités à l'échelle internationale, au risque de marché.

L'Accord de Bâle III est venu ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Pour de plus amples renseignements sur la définition du ratio de levier, voir la rubrique « Glossaire » à la page 23 du présent rapport de gestion.

### Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

La Banque surveille étroitement les nouveautés en matière de fonds propres réglementaires afin d'assurer la conformité à ces nouvelles exigences. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 37 du rapport annuel 2024 de la Banque. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024, il n'y a eu aucune nouveauté en matière de réglementation à prendre en considération.

### Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio CET1 s'établissait à 11,0 % au 30 avril 2025, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a augmenté de 10 points de base depuis le 31 octobre 2024 alors qu'il s'établissait à 10,9 %, principalement en raison de la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

TABLEAU 8  
RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE LEVIER

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
<b>Fonds propres réglementaires</b>		
Actions ordinaires	1 193 245 \$	1 187 107 \$
Résultats non distribués	1 331 383	1 307 747
Cumul des autres éléments du résultat global	79 884	81 235
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	7 278	6 841
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>(1)</sup>	(306 636)	(301 044)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 305 154	2 281 886
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres admissibles	245 625	245 554
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	245 625	245 554
Fonds propres de catégorie 1	2 550 779	2 527 440
Dette subordonnée admissible	325 407	326 793
Provisions collectives	129 822	134 500
Fonds propres de catégorie 2	455 229	461 293
<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 006 008 \$</b>	<b>2 988 733 \$</b>
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques</b>	<b>20 943 760 \$</b>	<b>20 862 290 \$</b>
<b>Exposition totale</b>	<b>50 261 969 \$</b>	<b>48 652 938 \$</b>
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,0 %	10,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,2 %	12,1 %
Ratio total des fonds propres	14,4 %	14,3 %
<b>Ratio de levier</b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,2 %</b>

(1) Principalement composées de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, les actifs nets des régimes de retraite, la réserve des couvertures de flux de trésorerie et autres.

## INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES EN CIRCULATION

Au 20 mai 2025, 5 000 000 d'actions privilégiées, série 13 et 44 232 087 actions ordinaires étaient en circulation et 1 788 172 options d'achat d'actions étaient en cours.

## RÉGLEMENTATION SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ (FPUNV) ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SUR LA RECAPITALISATION INTERNE

Conformément à l'Accord de Bâle III, le BSIF exige que les instruments de fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires comportent une clause relative aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour garantir que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une institution financière non viable. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, les instruments de fonds propres doivent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV se produit, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV au 30 avril 2025, soit les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débiteures subordonnées venant à échéance le 15 juin 2032, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCL), série 1 seraient convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; et ii) le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en présumant qu'il n'y avait pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV seraient convertis au total en un maximum de 120 000 000 d'actions ordinaires, ce qui aurait un effet dilutif de 73,1 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 avril 2025.

De plus, selon les règles de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada a fourni des informations détaillées sur les régimes de conversion, d'émission et de compensation des instruments de recapitalisation émis par les BISi (collectivement, les règles relatives à la recapitalisation interne). Les règles relatives à la recapitalisation interne prévoient la conversion de certaines actions et de certains passifs d'une banque en actions ordinaires lorsqu'une banque a cessé, ou est sur le point de cesser, d'être viable. Enfin, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF, qui s'applique également aux BISi en vertu des règles relatives à la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à garantir qu'une BISi dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes dans le cas peu probable où elle devient non viable. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

## DIVIDENDES

Le 13 mai 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 \$ par action privilégiée, série 13, payable le 15 juin 2025 (la « date de versement »), qui sera versé le 16 juin 2025, date qui correspond au premier jour ouvrable suivant la date de versement, aux actionnaires inscrits en date du 9 juin 2025. Le 29 mai 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 1<sup>er</sup> août 2025 aux actionnaires inscrits en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 29 mai 2025, le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

## GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la Banque est exposée à divers types de risques ayant trait principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, diverses politiques de gestion des risques et limites de risque ainsi que d'autres contrôles ont été mis en œuvre. Ces mesures visent à assurer que nous exerçons nos activités dans les limites de notre appétit pour le risque tout en optimisant le profil risque-rendement dans tous nos secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des risques de la Banque, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 41 du rapport annuel 2024 de la Banque.

### RISQUE DE CRÉDIT

Les sections suivantes fournissent des renseignements additionnels sur la qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque.

#### Incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

La Banque met à jour trimestriellement ses scénarios économiques prospectifs pour évaluer ses corrections de valeur pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'approche de la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues au 30 avril 2025, des pondérations probabilistes ont été attribuées aux trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est très sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques intégrées aux scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence des faits nouveaux macroéconomiques récents sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure incertaine. Cette incertitude est exacerbée davantage par la nature imprévisible des politiques tarifaires américaines, ce qui peut entraîner une volatilité importante sur le marché. Il est donc difficile de prédire si ces facteurs pourraient entraîner de futures radiations ou nécessiter des ajustements relatifs aux corrections de valeur pour pertes sur créances de la Banque au cours de périodes ultérieures.

#### Provisions pour pertes sur créances

##### *Deuxième trimestre 2025 comparativement au deuxième trimestre 2024*

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,7 millions \$, en baisse de 1,2 million \$ par rapport à celles du deuxième trimestre 2024, ce qui s'explique principalement par la diminution des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en partie par la hausse des provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens était de 19 points de base pour le trimestre, contre 20 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs se sont établies à 2,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025 en comparaison d'une reprise de provision de 10,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, ce qui reflète surtout la hausse des provisions sur les prêts hypothécaires résidentiels productifs attribuable à l'incertitude macroéconomique, et la diminution de la migration du crédit dans le portefeuille de prêts commerciaux par rapport au deuxième trimestre 2024.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 14,4 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, soit une diminution de 13,8 millions \$ par rapport au deuxième trimestre 2024, ce qui reflète une baisse des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux par rapport au deuxième trimestre 2024.

##### *Six mois clos le 30 avril 2025 comparativement aux six mois clos le 30 avril 2024*

Pour les six mois clos le 30 avril 2025, les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 31,9 millions \$, en baisse de 3,0 millions \$ par rapport à celles des six mois clos le 30 avril 2024, reflétant une hausse des reprises de provisions sur prêts productifs et une baisse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de 4,3 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, en comparaison d'une reprise de 2,6 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024. L'augmentation reflète principalement les reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels et commerciaux attribuables à la migration du crédit et au volume moins important.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 36,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025, en baisse de 1,2 million \$ par rapport à celles pour les six mois clos le 30 avril 2024, en raison principalement de la baisse des provisions sur le portefeuille de prêts personnels attribuable au volume moins important, contrebalancée en partie par des provisions plus élevées sur le portefeuille de prêts commerciaux.

### Deuxième trimestre 2025 comparativement au premier trimestre 2025

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,7 millions \$, en hausse de 1,5 million \$ par rapport au premier trimestre 2025, ce qui reflète la hausse des provisions sur prêts productifs, contrebalancée en grande partie par la baisse des provisions sur prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens était de 19 points de base, par rapport à 17 points de base au trimestre précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs se sont établies à 2,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025 en comparaison d'une reprise de provision de 6,6 millions \$ pour le premier trimestre 2025, ce qui reflète surtout la hausse des provisions sur les prêts hypothécaires résidentiels productifs attribuable à l'incertitude macroéconomique au deuxième trimestre 2025, comparativement à des reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels et prêts hypothécaires résidentiels au premier trimestre 2025.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 14,4 millions \$ pour le deuxième trimestre 2025, soit une diminution de 7,4 millions \$ par rapport au premier trimestre 2025, ce qui reflète surtout une baisse des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux.

TABLEAU 9  
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Prêts personnels</b>					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	352 \$	(2 756) \$	(2 191) \$	(2 404) \$	(4 474) \$
Prêts dépréciés (stade 3)	1 779	2 185	4 206	3 964	6 580
	2 131	(571)	2 015	1 560	2 106
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	1 415	(1 688)	62	(273)	1 513
Prêts dépréciés (stade 3)	1 003	523	730	1 526	941
	2 418	(1 165)	792	1 253	2 454
<b>Prêts commerciaux</b>					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	505	(2 172)	(8 171)	(1 667)	390
Prêts dépréciés (stade 3)	11 639	19 083	23 295	30 722	29 879
	12 144	16 911	15 124	29 055	30 269
<b>Total des prêts</b>					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	2 272	(6 616)	(10 300)	(4 344)	(2 571)
Prêts dépréciés (stade 3)	14 421	21 791	28 231	36 212	37 400
Provision pour pertes sur créances	16 693 \$	15 175 \$	17 931 \$	31 868 \$	34 829 \$
En pourcentage des prêts moyens	0,19 %	0,17 %	0,20 %	0,18 %	0,19 %

### Corrections de valeur pour pertes sur créances

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts s'établissaient à 190,9 millions \$ au 30 avril 2025, une hausse de 1,5 million \$ par rapport à celles au 31 octobre 2024. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs s'établissaient à 116,0 millions \$ au 30 avril 2025, une baisse de 3,7 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2024 qui s'explique essentiellement par la baisse des corrections de valeur pour pertes sur prêts personnels attribuable au volume moins important, en partie contrebalancée par une hausse des corrections de valeur pour pertes sur prêts commerciaux. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés s'établissaient à 74,8 millions \$, une augmentation de 5,2 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2024, du fait principalement de la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux en raison de la migration du crédit.

TABLEAU 10  
CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>		
Prêts personnels	27 583 \$	31 233 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	17 560	17 733
Prêts commerciaux	145 711	140 411
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>	<b>190 854</b>	<b>189 377</b>
<b>Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan</b>	<b>13 473</b>	<b>14 410</b>
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>204 327 \$</b>	<b>203 787 \$</b>
Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2)	116 048	119 789 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	74 806	69 588
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>	<b>190 854 \$</b>	<b>189 377 \$</b>

### Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés bruts se chiffraient à 408,2 millions \$ au 30 avril 2025, une augmentation de 29,4 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2024, du fait principalement d'une augmentation des prêts commerciaux dépréciés attribuable à la migration du crédit. Voir la note 6 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 11  
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
<b>Prêts dépréciés bruts</b>		
Prêts personnels	6 769 \$	9 848 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	48 027	50 566
Prêts commerciaux	353 384	318 408
	<b>408 180 \$</b>	<b>378 822</b>
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)</b>		
Prêts personnels	(1 773) \$	(3 259) \$
Prêts hypothécaires résidentiels	(3 191)	(3 211)
Prêts commerciaux	(69 842)	(63 118)
	<b>(74 806) \$</b>	<b>(69 588) \$</b>
<b>Prêts dépréciés nets</b>		
Prêts personnels	4 996 \$	6 589 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	44 836	47 355
Prêts commerciaux	283 542	255 290
	<b>333 374 \$</b>	<b>309 234 \$</b>
<b>Prêts dépréciés en pourcentage des prêts</b>		
Bruts	1,15 %	1,07 %
Nets	0,94 %	0,88 %

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Les activités de GAP visent à contrôler le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, qui correspond à l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. La gestion dynamique du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire vise à accroître la rentabilité de la Banque en maximisant le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital, tout en tenant compte de l'appétit pour le risque comme défini par le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous fournit une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la Banque au 30 avril 2025. Tel que présenté, l'effet d'une augmentation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur le revenu net d'intérêt avant impôts se traduisait comme suit :

TABLEAU 12

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2025		Au 31 octobre 2024	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique du capital <sup>(2)</sup>	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique du capital <sup>(2)</sup>
<b>Variation des taux d'intérêt</b>				
Augmentation de 100 points de base	5 465 \$	34 550 \$	809 \$	(35 519) \$
Diminution de 100 points de base	562 \$	34 854 \$	3 873 \$	34 555 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

## RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

La Banque maintient des liquidités et un financement qui sont appropriés aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie, de sorte que le risque d'illiquidité et de financement demeure largement dans les limites de son profil de risque.

La Banque surveille quotidiennement les liquidités et veille à ce que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies en accordant une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence de la banque centrale. Les besoins sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises.

La Banque reçoit des dépôts de clients particuliers, commerciaux et institutionnels et a accès à du financement de gros de sources diversifiées. Elle obtient des dépôts de particuliers par différents canaux, notamment le réseau de détail, les partenariats et les conseillers et courtiers. Les options de financement de gros comprennent la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité exécutif et le conseil d'administration.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2025, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

## Évolution de la réglementation en matière de liquidités

*Modifications à la ligne directrice Normes de liquidité (2025)*

Le 21 novembre 2024, le BSIF a publié des mises à jour de sa ligne directrice *Normes de liquidité* pour 2025 et a apporté les révisions correspondantes à la ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB)*, dont la version finale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025. La version révisée de la ligne directrice *Normes de liquidité* tient compte de deux changements clés apportés aux liquidités intrajournalières et au traitement des acceptations bancaires. Les modifications apportées à la ligne directrice *Normes de liquidité* n'ont pas eu d'incidence sur la situation de liquidité de la Banque.

## Notes de crédit

Les dépôts de particuliers constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement de gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme Morningstar DBRS (DBRS) et S&P Global Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur les activités de financement et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 30 avril 2025, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le tableau 13 présente les notes de crédit de la Banque que lui ont attribuées les agences de notation.

TABLEAU 13  
NOTES DE CRÉDIT  
Au 30 avril 2025

	DBRS <sup>(1)</sup>	S&P <sup>(2)</sup>
Dépôts et dette à long terme	BBB	BBB
Obligations sécurisées	AA (élevée)	s. o.
Instruments à court terme	R-2 (élevée)	A-2
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BB	BB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV	BB (faible)	BB-
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-4 (élevée)	BB-
Perspective	Stable	Négative

(1) Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances – « positive », « stable », « négative » – et de la mention « sous surveillance ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

(2) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

### Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité.

TABLEAU 14  
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Au 30 avril 2025

En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
<b>Actif</b>									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	60 531 \$	60 531 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	615 998	—	30 000	—	—	—	—	117 837	763 835
Valeurs mobilières	1 192 126	661 424	294 763	130 676	691 431	1 968 768	2 939 474	61 135	7 939 797
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 050 227	823 429	—	—	—	—	—	—	3 873 656
<b>Prêts<sup>(1)</sup></b>									
Prêts personnels	2 218	426	303	280	1 606	2 803	360	2 013 166	2 021 162
Prêts hypothécaires résidentiels	1 126 218	1 212 365	916 262	949 169	4 008 441	7 791 983	33 446	92 909	16 130 793
Prêts commerciaux	2 602 886	1 097 421	911 425	995 558	2 900 986	3 094 107	1 032 143	4 858 917	17 493 443
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(190 854)	(190 854)
	3 731 322	2 310 212	1 827 990	1 945 007	6 911 033	10 888 893	1 065 949	6 774 138	35 454 544
<b>Autres</b>	588	856	398	351	1 266	988	—	1 421 374	1 425 821
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 590 261 \$</b>	<b>3 795 921 \$</b>	<b>2 153 151 \$</b>	<b>2 076 034 \$</b>	<b>7 603 730 \$</b>	<b>12 858 649 \$</b>	<b>4 005 423 \$</b>	<b>8 435 015 \$</b>	<b>49 518 184 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(1)</sup>	2 236 357 \$	2 020 184 \$	1 750 950 \$	2 081 488 \$	3 326 867 \$	3 784 510 \$	166 328 \$	5 445 412 \$	20 812 096 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(1)</sup>	123 202	138 329	72 570	51 470	114 110	64 267	1 884	1 102 121	1 667 953
Dépôts de gros	99 000	358 216	35 000	—	866	394 322	—	—	887 404
Obligations sécurisées	—	—	—	—	506 881	—	—	—	506 881
	2 458 559	2 516 729	1 858 520	2 132 958	3 948 724	4 243 099	168 212	6 547 533	23 874 334
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert<sup>(2)</sup></b>	145 537	262 294	11 461	73 626	112 152	542 707	2 208 887	1 036	3 357 700
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	3 457 311	3 561	—	—	—	—	—	—	3 460 872
<b>Autres passifs</b>	3 680	3 698	3 735	3 703	27 263	24 888	44 695	1 668 866	1 780 528
<b>Dettes liées aux activités de titrisation<sup>(3)</sup></b>	888 613	599 029	857 966	452 432	2 913 031	6 704 188	1 446 669	—	13 861 928
<b>Dettes subordonnées</b>	—	—	—	—	—	325 407	—	—	325 407
<b>Capitaux propres</b>	—	—	—	—	—	—	—	2 857 415	2 857 415
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>6 953 700 \$</b>	<b>3 385 311 \$</b>	<b>2 731 682 \$</b>	<b>2 662 719 \$</b>	<b>7 001 170 \$</b>	<b>11 840 289 \$</b>	<b>3 868 463 \$</b>	<b>11 074 850 \$</b>	<b>49 518 184 \$</b>

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
<b>Actif <sup>(1)</sup></b>									
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	53 319 \$	53 319 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	1 170 693	20 000	40 000	—	—	—	—	213 579	1 444 272
<b>Valeurs mobilières</b>	521 410	224 485	346 709	285 723	552 202	1 894 590	2 220 153	54 362	6 099 634
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>	2 614 925	953 565	—	—	—	—	—	—	3 568 490
<b>Prêts <sup>(2)</sup></b>									
Prêts personnels	2 121	403	456	387	1 671	4 014	409	2 096 965	2 106 426
Prêts hypothécaires résidentiels	920 367	942 277	1 143 616	1 178 907	4 132 572	8 093 935	27 107	99 136	16 537 917
Prêts commerciaux	2 625 948	1 070 166	1 135 154	889 185	2 649 841	2 904 579	1 097 350	4 241 964	16 614 187
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(189 377)	(189 377)
	3 548 436	2 012 846	2 279 226	2 068 479	6 784 084	11 002 528	1 124 866	6 248 688	35 069 153
<b>Autres</b>	477	322	354	445	486	753	—	1 163 585	1 166 422
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 855 941 \$</b>	<b>3 211 218 \$</b>	<b>2 666 289 \$</b>	<b>2 354 647 \$</b>	<b>7 336 772 \$</b>	<b>12 897 871 \$</b>	<b>3 345 019 \$</b>	<b>7 733 533 \$</b>	<b>47 401 290 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(2)</sup>	2 281 184 \$	1 415 245 \$	1 881 402 \$	1 343 401 \$	2 769 717 \$	3 824 340 \$	455 680 \$	5 742 908 \$	19 713 877 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(2)</sup>	119 320	45 725	68 896	52 011	200 480	77 754	5 163	1 224 055	1 793 404
Dépôts de gros	375 223	352 377	5 377	390 328	25 000	—	—	—	1 148 305
Obligations sécurisées	—	—	—	—	248 358	260 010	—	—	508 368
	2 775 727	1 813 347	1 955 675	1 785 740	3 243 555	4 162 104	460 843	6 966 963	23 163 954
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert <sup>(3)</sup></b>	85	94 286	47 986	71 489	151 741	616 720	1 277 230	1 404	2 260 941
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	3 659 337	2 184	54	—	—	—	—	—	3 661 575
<b>Autres passifs</b>	3 675	3 655	3 589	3 553	27 118	23 838	48 493	1 549 165	1 663 086
<b>Dette liée aux activités de titrisation <sup>(4)</sup></b>	629 818	357 153	923 312	621 377	3 147 164	6 490 457	1 327 176	—	13 496 457
<b>Dette subordonnée</b>	—	—	—	—	—	326 793	—	—	326 793
<b>Capitaux propres</b>	—	—	—	—	—	—	—	2 828 484	2 828 484
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>7 068 642 \$</b>	<b>2 270 625 \$</b>	<b>2 930 616 \$</b>	<b>2 482 159 \$</b>	<b>6 569 578 \$</b>	<b>11 619 912 \$</b>	<b>3 113 742 \$</b>	<b>11 346 016 \$</b>	<b>47 401 290 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

(2) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(3) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(4) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

## DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

TABLEAU 15  
DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	30 avril 2025	31 janvier 2025	31 octobre 2024	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023
Revenu net d'intérêt	182 181 \$	186 207 \$	173 878 \$	180 764 \$	179 611 \$	185 254 \$	182 896 \$	192 126 \$
Autres revenus	60 335	63 430	76 893	75 739	72 983	73 087	64 549	68 704
Revenu total	242 516	249 637	250 771	256 503	252 594	258 341	247 445	260 830
Provisions pour pertes sur créances	16 693	15 175	10 440	16 283	17 931	16 898	16 669	13 337
Frais autres que d'intérêt	184 518	186 973	194 458	200 239	386 341	197 834	197 281	190 062
Résultat avant impôts sur le résultat	41 305	47 489	45 873	39 981	(151 678)	43 609	33 495	57 431
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	8 976	8 888	5 212	5 877	(34 131)	6 326	2 872	8 168
Résultat net	32 329 \$	38 601 \$	40 661 \$	34 104 \$	(117 547) \$	37 283 \$	30 623 \$	49 263 \$
Résultat par action								
De base	0,69 \$	0,76 \$	0,88 \$	0,67 \$	(2,72) \$	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$
Dilué	0,69 \$	0,76 \$	0,88 \$	0,67 \$	(2,71) \$	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$

## RÉGIE D'ENTREPRISE ET MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS. Au cours du deuxième trimestre clos le 30 avril 2025, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a approuvé ce document avant sa diffusion.

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les informations significatives sur les méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2024. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2025 ont été préparés conformément à ces méthodes comptables.

Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2024 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2024 pour de plus amples renseignements.

### Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La complexité croissante qui émane de la situation géopolitique et des faits nouveaux macroéconomiques, notamment le contexte de taux d'intérêt élevés et les changements politiques actuels aux États-Unis ainsi que les menaces de tarifs douaniers, restera un facteur d'incertitude du point de vue des hypothèses utilisées par la direction pour l'établissement de ses jugements et estimations. La pleine ampleur de l'incidence des faits nouveaux macroéconomiques récents et futurs potentiels sur l'économie du Canada et des États-Unis de même que sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir. Cette incertitude est exacerbée par la nature imprévisible des politiques tarifaires américaines, qui pourraient avoir une incidence considérable sur la stabilité des marchés et les prévisions économiques. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2024 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2024.

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent à la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026. Il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

# GLOSSAIRE

## TERMES GÉNÉRAUX

**Corrections de valeur pour pertes sur créances** – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

**Couverture** – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

**Dérivés** – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

**Instruments financiers hors bilan** – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

**Juste valeur** – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

**Montant nominal** – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

**Option** – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

**Point de base** – Correspond à un centième de un pour cent.

**Prêts dépréciés** – Correspondent aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

**Prêts hypothécaires Alt A** – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standards de souscription de risque.

**Provisions pour pertes sur créances** – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

**Résultat par action (RPA)** – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

**Revenu net d'intérêt** – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

**Swap** – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

**Taux d'intérêt effectif** – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

**Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat** – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

**Valeur économique du capital** – Valeur actualisée de l'actif net de la Banque.

## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

**Actif productif moyen** – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Actifs administrés** – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

**Actifs liquides** – Se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

**Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts** – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts.

**Levier d'exploitation** – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

**Marge nette d'intérêt** – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

**Passifs portant intérêt** – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

**Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts** – Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts à la fin de la période.

**Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts** – Prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour les pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts à la fin de la période.

**Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts** – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts. Dans le cas des prêts moyens, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Ratio cours-résultat** – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

**Ratio d'efficacité** – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

**Ratio du dividende versé** – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

**Rendement de l'action** – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

## TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

**Actif pondéré en fonction des risques** – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

**Bâle II** – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

**Bâle III** – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

**Exposition en cas de défaillance (ECD)** – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

**Fonds propres de catégorie 1** – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)** – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

**Perte en cas de défaillance (PCD)** – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

**Probabilité de défaillance (PD)** – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

**Ratio de levier** – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

**Ratio de liquidité à court terme** – Mesure du caractère suffisant des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

**Ratios de fonds propres** – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

**Risque de crédit et de contrepartie** – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

**Risque opérationnel** – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

**Total des fonds propres** – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

# BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

### INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

AU 30 AVRIL 2025 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

#### TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ .....	28
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	29
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	30
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ .....	31
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ .....	32

#### NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

1. Information générale .....	33	8. Capital-actions .....	42
2. Mode de présentation .....	33	9. Rémunération fondée sur des actions .....	43
3. Modifications de méthodes comptables à venir .....	34	10. Avantages postérieurs à l'emploi .....	44
4. Valeurs mobilières .....	34	11. Résultat par action .....	44
5. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances .....	35	12. Instruments financiers – juste valeur .....	44
6. Titrisation et entités structurées .....	41	13. Revenu lié aux instruments financiers .....	45
7. Dépôts .....	42	14. Passifs éventuels .....	45
		15. Charges de dépréciation et de restructuration .....	46

BILAN CONSOLIDÉ <sup>(1)</sup>

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>		60 531 \$	53 319 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>		763 835	1 444 272
<b>Valeurs mobilières</b>	<b>4 et 6</b>		
Au coût amorti		3 623 957	2 790 453
À la juste valeur par le biais du résultat net		4 065 762	3 142 035
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		250 078	167 146
		7 939 797	6 099 634
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>		3 873 656	3 568 490
<b>Prêts</b>	<b>5 et 6</b>		
Personnels		2 021 162	2 106 426
Hypothécaires résidentiels		16 130 793	16 537 917
Commerciaux		17 493 443	16 614 187
		35 645 398	35 258 530
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(190 854)	(189 377)
		35 454 544	35 069 153
<b>Autres</b>			
Dérivés		363 715	243 087
Immobilisations corporelles		86 283	82 588
Logiciels et autres immobilisations incorporelles		178 750	181 277
Actif d'impôt différé		144 270	157 844
Autres actifs		652 803	501 626
		1 425 821	1 166 422
		49 518 184 \$	47 401 290 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Dépôts</b>	<b>7</b>		
Personnels		20 812 096 \$	19 713 877 \$
Entreprises, banques et autres		3 062 238	3 450 077
		23 874 334	23 163 954
<b>Autres</b>			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 357 700	2 260 941
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		3 460 872	3 661 575
Dérivés		255 523	333 655
Passif d'impôt différé		63 260	61 461
Autres passifs		1 461 745	1 267 970
		8 599 100	7 585 602
<b>Dettes liées aux activités de titrisation</b>	<b>6</b>	13 861 928	13 496 457
<b>Dettes subordonnées</b>		325 407	326 793
<b>Capitaux propres</b>			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	<b>8</b>	245 625	245 554
Actions ordinaires	<b>8</b>	1 193 245	1 187 107
Résultats non distribués		1 331 383	1 307 747
Cumul des autres éléments du résultat global		79 884	81 235
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	<b>9</b>	7 278	6 841
		2 857 415	2 828 484
		49 518 184 \$	47 401 290 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ <sup>(1)</sup>

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action (non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
		30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Revenu d'intérêt et de dividendes</b>	<b>13</b>					
Prêts		474 992 \$	497 423 \$	530 483 \$	972 415 \$	1 074 247 \$
Valeurs mobilières		28 180	24 464	28 292	52 644	56 243
Dépôts auprès de banques		8 851	15 682	14 655	24 533	31 404
Autres		399	737	1 809	1 136	10 648
		<b>512 422</b>	<b>538 306</b>	<b>575 239</b>	<b>1 050 728</b>	<b>1 172 542</b>
<b>Frais d'intérêt</b>	<b>13</b>					
Dépôts		222 707	232 205	255 584	454 912	523 179
Dette liée aux activités de titrisation		97 073	99 446	91 233	196 519	181 493
Dette subordonnée		4 444	4 581	4 480	9 025	9 065
Autres, incluant les dérivés		6 017	15 867	44 331	21 884	93 940
		<b>330 241</b>	<b>352 099</b>	<b>395 628</b>	<b>682 340</b>	<b>807 677</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>		<b>182 181</b>	<b>186 207</b>	<b>179 611</b>	<b>368 388</b>	<b>364 865</b>
<b>Autres revenus</b>						
Revenus tirés des instruments financiers		15 943	16 294	15 467	32 237	27 668
Revenus tirés des fonds communs de placement		10 356	10 612	10 062	20 968	20 069
Commissions sur prêts		9 858	10 517	13 271	20 375	27 413
Frais de service		6 274	6 447	6 954	12 721	13 825
Revenus tirés des services de cartes		5 573	6 558	6 758	12 131	15 633
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		4 207	3 634	11 029	7 841	21 422
Frais tirés des comptes d'investissement		2 535	2 667	2 807	5 202	5 862
Revenus d'assurance, montant net		772	1 388	1 528	2 160	3 424
Profit à la vente d'actifs administrés		—	875	—	875	—
Autres		4 817	4 438	5 107	9 255	10 754
		<b>60 335</b>	<b>63 430</b>	<b>72 983</b>	<b>123 765</b>	<b>146 070</b>
<b>Revenu total</b>		<b>242 516</b>	<b>249 637</b>	<b>252 594</b>	<b>492 153</b>	<b>510 935</b>
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>	<b>5</b>	<b>16 693</b>	<b>15 175</b>	<b>17 931</b>	<b>31 868</b>	<b>34 829</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>						
Salaires et avantages du personnel	<b>9 et 10</b>	92 419	96 936	99 471	189 355	201 931
Frais d'occupation de locaux et technologie		51 802	50 933	50 136	102 735	102 222
Autres		38 075	37 077	39 969	75 152	77 181
Charges de dépréciation et de restructuration	<b>15</b>	2 222	2 027	196 765	4 249	202 841
		<b>184 518</b>	<b>186 973</b>	<b>386 341</b>	<b>371 491</b>	<b>584 175</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>41 305</b>	<b>47 489</b>	<b>(151 678)</b>	<b>88 794</b>	<b>(108 069)</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		8 976	8 888	(34 131)	17 864	(27 805)
<b>Résultat net</b>		<b>32 329 \$</b>	<b>38 601 \$</b>	<b>(117 547) \$</b>	<b>70 930 \$</b>	<b>(80 264) \$</b>
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres		1 936	5 249	1 288	7 185	5 889
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>		<b>30 393 \$</b>	<b>33 352 \$</b>	<b>(118 835) \$</b>	<b>63 745 \$</b>	<b>(86 153) \$</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>11</b>					
de base		0,69 \$	0,76 \$	(2,72) \$	1,45 \$	(1,97) \$
dilué		0,69 \$	0,76 \$	(2,71) \$	1,44 \$	(1,97) \$
<b>Dividendes par action ordinaire</b>		<b>0,47 \$</b>	<b>0,47 \$</b>	<b>0,47 \$</b>	<b>0,94 \$</b>	<b>0,94 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Résultat net</b>	<b>32 329 \$</b>	<b>38 601 \$</b>	<b>(117 547) \$</b>	<b>70 930 \$</b>	<b>(80 264) \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat</b>					
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Variation nette des titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	382	602	(9)	984	247
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(203)	(100)	(16)	(303)	(45)
	179	502	(25)	681	202
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	357	13 688	(16 395)	14 045	12 820
Écarts de conversion, montant net					
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(70 223)	56 474	28 693	(13 749)	(9 327)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	46 774	(49 102)	(18 093)	(2 328)	4 411
	(23 449)	7 372	10 600	(16 077)	(4 916)
	(22 913)	21 562	(5 820)	(1 351)	8 106
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	1 137	(834)	1 161	303	549
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 002	3	(140)	1 005	153
	2 139	(831)	1 021	1 308	702
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	(20 774)	20 731	(4 799)	(43)	8 808
<b>Résultat global</b>	<b>11 555 \$</b>	<b>59 332 \$</b>	<b>(122 346) \$</b>	<b>70 887 \$</b>	<b>(71 456) \$</b>

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se rapportant à chaque composante des autres éléments du résultat global.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
Variation nette des titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	137 \$	217 \$	(3) \$	354 \$	89 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(73)	(36)	(6)	(109)	(16)
	64	181	(9)	245	73
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	128	4 930	(5 903)	5 058	4 616
Écarts de conversion, montant net					
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	—	9 067	—	9 067	(98)
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	409	(300)	419	109	198
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	361	1	(51)	362	55
	962 \$	13 879 \$	(5 544) \$	14 841 \$	4 844 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Pour les six mois clos les	
		30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début de la période</b>	<b>8</b>	<b>245 554 \$</b>	<b>245 558 \$</b>
Vente d'autres instruments de capitaux propres autodétenus, montant net		71	—
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres à la fin de la période</b>		<b>245 625</b>	<b>245 558</b>
<b>Actions ordinaires au début de la période</b>	<b>8</b>	<b>1 187 107</b>	<b>1 177 827</b>
Émission d'actions ordinaires		6 138	4 620
<b>Actions ordinaires à la fin de la période</b>		<b>1 193 245</b>	<b>1 182 447</b>
<b>Résultats non distribués au début de la période</b>		<b>1 307 747</b>	<b>1 405 800</b>
Résultat net		70 930	(80 264)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres		(7 185)	(5 889)
Dividendes sur actions ordinaires		(41 420)	(41 069)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel		303	549
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1 005	153
Vente d'autres instruments de capitaux propres autodétenus, montant net		3	—
<b>Résultats non distribués à la fin de la période</b>		<b>1 331 383</b>	<b>1 279 280</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat global au début de la période</b>		<b>81 235</b>	<b>22 868</b>
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net		(13 749)	(9 327)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger		(2 328)	4 411
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		14 045	12 820
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		984	247
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(303)	(45)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de la période</b>		<b>79 884</b>	<b>30 974</b>
<b>Réserve de rémunération fondée sur des actions au début de la période</b>		<b>6 841</b>	<b>6 052</b>
Variation nette de la rémunération fondée sur des actions		437	447
<b>Réserve de rémunération fondée sur des actions à la fin de la période</b>		<b>7 278</b>	<b>6 499</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 857 415 \$</b>	<b>2 744 758 \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

## CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Au 30 avril 2025	Au 30 avril 2024
Couvertures de flux de trésorerie	72 795 \$	9 140 \$
Conversion des établissements à l'étranger	5 884	21 897
Titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 205	(63)
	<b>79 884 \$</b>	<b>30 974 \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (1)

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>					
Résultat net	32 329 \$	38 601 \$	(117 547) \$	70 930 \$	(80 264) \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :					
Provisions pour pertes sur créances	5 16 693	15 175	17 931	31 868	34 829
Impôt différé	2 849	(1 901)	(52 523)	948	(67 012)
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles, et des immobilisations corporelles	112	1 337	193 096	1 449	193 512
Amortissement des immobilisations corporelles	4 451	4 058	4 555	8 509	9 163
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	6 447	7 003	11 332	13 450	22 818
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :					
Prêts	(89 313)	(325 672)	415 318	(414 985)	777 915
Acceptations	—	—	—	—	(15 000)
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(989 483)	65 756	(24 196)	(923 727)	316 573
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	(217 474)	(87 692)	(394 601)	(305 166)	348 556
Intérêts courus à recevoir et à payer	36 410	65 580	45 089	101 990	120 367
Dérivés, montant net	(299 627)	100 867	123 324	(198 760)	(146 581)
Dépôts	29 794	680 586	(463 572)	710 380	(1 422 355)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	688 134	408 625	611 419	1 096 759	(62 037)
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	(109 622)	(91 081)	(166 141)	(200 703)	(22 772)
Dette liée aux activités de titrisation	257 852	107 619	307 668	365 471	300 680
Autres, montant net	(51 569)	(329)	(11 040)	(51 898)	48 670
	(682 017)	988 532	500 112	306 515	357 062
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Paiement d'obligations locatives	(4 766)	(4 337)	(4 464)	(9 103)	(8 858)
Vente (achat) de dette subordonnée, montant net	2 026	(3 602)	(1 690)	(1 576)	(7 653)
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net	8 —	74	—	74	—
Produit de l'émission (frais d'émission) d'actions ordinaires, montant net	8 (5)	(4)	(4)	(9)	(16)
Dividendes et autres distributions	(19 653)	(22 805)	(19 516)	(42 458)	(42 322)
	(22 398)	(30 674)	(25 674)	(53 072)	(58 849)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Variation des valeurs mobilières au coût amorti					
Acquisitions	(1 381 948)	(766 916)	(337 568)	(2 148 864)	(1 115 898)
Produit à la vente et à l'échéance	901 945	412 956	738 718	1 314 901	1 117 586
Variations des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Acquisitions	(122 385)	(262 303)	(57 757)	(384 688)	(186 307)
Produit à la vente et à l'échéance	122 784	182 171	62 574	304 955	153 825
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	(7 872)	(6 823)	(9 463)	(14 695)	(17 130)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 194 283	(513 846)	(877 956)	680 437	(259 401)
	706 807	(954 761)	(481 452)	(247 954)	(307 325)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	(2 709)	4 432	2 437	1 723	111
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	(317)	7 529	(4 577)	7 212	(9 001)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période	60 848	53 319	47 979	53 319	52 403
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période</b>	<b>60 531 \$</b>	<b>60 848 \$</b>	<b>43 402 \$</b>	<b>60 531 \$</b>	<b>43 402 \$</b>
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>					
Intérêts versés au cours de la période	290 155 \$	306 986 \$	334 039 \$	597 141 \$	700 616 \$
Intérêts reçus au cours de la période	493 709 \$	542 179 \$	568 306 \$	1 035 888 \$	1 171 978 \$
Dividendes reçus au cours de la période	657 \$	534 \$	850 \$	1 191 \$	2 363 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de la période	35 412 \$	14 576 \$	22 487 \$	49 988 \$	32 936 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire (non audité).

### 1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce ses activités au Canada et aux États-Unis.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour la période close le 30 avril 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration le 29 mai 2025.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 préparés selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

#### 2.1 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 :

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 21	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 17
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 6	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 18
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3 et 9	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 26

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochaines périodes pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

#### Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La complexité croissante qui émane de la situation géopolitique et des faits nouveaux macroéconomiques, notamment le contexte de taux d'intérêt élevés et les changements politiques actuels aux États-Unis ainsi que les menaces de tarifs douaniers, restera un facteur d'incertitude du point de vue des hypothèses utilisées par la direction pour l'établissement de ses jugements et estimations. La pleine ampleur de l'incidence des faits nouveaux macroéconomiques récents et futurs potentiels sur l'économie du Canada et des États-Unis de même que sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir. Cette incertitude est exacerbée par la nature imprévisible des politiques tarifaires américaines, qui pourraient avoir une incidence considérable sur la stabilité des marchés et les prévisions économiques.

### 3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026. Il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

### 4. VALEURS MOBILIÈRES

#### Qualité du crédit

Au 30 avril 2025, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 30 avril 2025, la correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti s'établissait à 0,3 million \$ (0,3 million \$ au 31 octobre 2024) et celle à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global, à néant (néant au 31 octobre 2024).

#### Valeurs mobilières au coût amorti <sup>(1)</sup>

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada <sup>(2)</sup>	1 115 978 \$	928 644 \$
par des provinces	2 056 021	1 496 638
par des municipalités	90 554	69 598
Autres titres d'emprunt	361 404	295 573
	<b>3 623 957 \$</b>	<b>2 790 453 \$</b>

(1) La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt et aux variations de la juste valeur de ses valeurs mobilières au coût amorti. La valeur comptable des valeurs mobilières faisant partie d'une relation de couverture de la juste valeur est ajustée pour tenir compte des profits (pertes) sur les contrats de couverture connexes.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

#### Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Au 30 avril 2025				Au 31 octobre 2024			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties								
par le Canada <sup>(1)</sup>	212 183 \$	2 468 \$	1 \$	214 650 \$	132 825 \$	1 358 \$	280 \$	133 903 \$
par des provinces	2 792	70	—	2 862	3 671	93	—	3 764
par des municipalités	1 622	9	—	1 631	866	2	—	868
Autres titres d'emprunt	3 002	19	—	3 021	2 275	4	1	2 278
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	17 496	10 418	—	27 914	17 282	9 051	—	26 333
	<b>237 095 \$</b>	<b>12 984 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>250 078 \$</b>	<b>156 919 \$</b>	<b>10 508 \$</b>	<b>281 \$</b>	<b>167 146 \$</b>

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

#### Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net. Le revenu de dividendes comptabilisé en résultat sur ces placements s'est établi à néant pour le trimestre clos le 30 avril 2025 (néant pour le trimestre clos le 31 janvier 2025 et néant pour le trimestre clos le 30 avril 2024) et à néant pour les six mois clos le 30 avril 2025 (0,8 million \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024).

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Juste valeur au début de la période	26 333 \$	25 974 \$
Variation de la juste valeur	1 367	208
Désignés à la JVAERG	214	475
Juste valeur à la fin de la période	<b>27 914 \$</b>	<b>26 657 \$</b>

## 5. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

### **Établir et évaluer les pertes de crédit attendues**

Pour des renseignements additionnels sur l'évaluation des pertes de crédit attendues, voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

## Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et des risques hors bilan, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	Au 30 avril 2025				Au 31 octobre 2024			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Risque très faible	1 497 560 \$	156 \$	— \$	1 497 716 \$	1 545 107 \$	217 \$	— \$	1 545 324 \$
Risque faible	207 242	32 676	—	239 918	201 105	33 731	—	234 836
Risque moyen	141 041	128 495	—	269 536	146 467	162 727	—	309 194
Risque élevé	—	7 223	—	7 223	—	7 224	—	7 224
Défaillance	—	—	6 769	6 769	—	—	9 848	9 848
Valeur comptable brute	1 845 843	168 550	6 769	2 021 162	1 892 679	203 899	9 848	2 106 426
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 378	20 432	1 773	27 583	4 872	23 102	3 259	31 233
Valeur comptable nette	1 840 465 \$	148 118 \$	4 996 \$	1 993 579 \$	1 887 807 \$	180 797 \$	6 589 \$	2 075 193 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Risque très faible	12 799 648 \$	411 \$	— \$	12 800 059 \$	12 954 098 \$	2 291 \$	— \$	12 956 389 \$
Risque faible	1 717 929	9 292	—	1 727 221	1 845 307	9 433	—	1 854 740
Risque moyen	849 078	586 194	—	1 435 272	876 937	780 450	—	1 657 387
Risque élevé	—	120 214	—	120 214	—	18 835	—	18 835
Défaillance	—	—	48 027	48 027	—	—	50 566	50 566
Valeur comptable brute	15 366 655	716 111	48 027	16 130 793	15 676 342	811 009	50 566	16 537 917
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 951	10 418	3 191	17 560	4 221	10 301	3 211	17 733
Valeur comptable nette	15 362 704 \$	705 693 \$	44 836 \$	16 113 233 \$	15 672 121 \$	800 708 \$	47 355 \$	16 520 184 \$
<b>Prêts commerciaux</b>								
Risque très faible	3 297 397 \$	25 500 \$	— \$	3 322 897 \$	3 182 333 \$	18 863 \$	— \$	3 201 196 \$
Risque faible	9 029 102	198 034	—	9 227 136	8 416 401	197 796	—	8 614 197
Risque moyen	3 326 893	978 978	—	4 305 871	3 021 265	1 066 718	—	4 087 983
Risque élevé	—	284 155	—	284 155	—	392 403	—	392 403
Défaillance	—	—	353 384	353 384	—	—	318 408	318 408
Valeur comptable brute	15 653 392	1 486 667	353 384	17 493 443	14 619 999	1 675 780	318 408	16 614 187
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	49 938	25 931	69 842	145 711	58 212	19 081	63 118	140 411
Valeur comptable nette	15 603 454 \$	1 460 736 \$	283 542 \$	17 347 732 \$	14 561 787 \$	1 656 699 \$	255 290 \$	16 473 776 \$
<b>Total des prêts</b>								
Valeur comptable brute	32 865 890 \$	2 371 328 \$	408 180 \$	35 645 398 \$	32 189 020 \$	2 690 688 \$	378 822 \$	35 258 530 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	59 267	56 781	74 806	190 854	67 305	52 484	69 588	189 377
Valeur comptable nette	32 806 623 \$	2 314 547 \$	333 374 \$	35 454 544 \$	32 121 715 \$	2 638 204 \$	309 234 \$	35 069 153 \$
<b>Pertes liées aux risques hors bilan<sup>(1)</sup></b>								
Risque très faible	1 613 177 \$	10 338 \$	— \$	1 623 515 \$	1 587 971 \$	16 834 \$	— \$	1 604 805 \$
Risque faible	931 604	21 015	—	952 619	765 407	21 412	—	786 819
Risque moyen	639 494	69 630	—	709 124	457 971	78 659	—	536 630
Risque élevé	—	10 439	—	10 439	—	12 002	—	12 002
Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des risques	3 184 275	111 422	—	3 295 697	2 811 349	128 907	—	2 940 256
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	11 351	2 122	—	13 473	11 983	2 427	—	14 410
Total des risques, montant net	3 172 924 \$	109 300 \$	— \$	3 282 224 \$	2 799 366 \$	126 480 \$	— \$	2 925 846 \$

(1) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

## Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

### Rapprochement trimestriel des corrections de valeur pour pertes sur créances

	Pour le trimestre clos le 30 avril 2025				Pour le trimestre clos le 30 avril 2024			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Solde au début de la période	6 494 \$	20 789 \$	2 232 \$	29 515 \$	7 577 \$	31 196 \$	5 044 \$	43 817 \$
Transferts :								
vers le stade 1	2 124	(2 042)	(82)	—	3 996	(3 760)	(236)	—
vers le stade 2	(605)	886	(281)	—	(757)	1 134	(377)	—
vers le stade 3	(11)	(1 359)	1 370	—	(9)	(1 649)	1 658	—
Octrois	344	—	—	344	242	—	—	242
Décomptabilisations	(235)	(1 564)	(1 158)	(2 957)	(302)	(2 675)	(2 177)	(5 154)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 895)	4 709	1 930	4 744	(1 797)	3 386	5 338	6 927
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(278)	630	1 779	2 131	1 373	(3 564)	4 206	2 015
Radiations	—	—	(3 836)	(3 836)	—	—	(5 801)	(5 801)
Recouvrements	—	—	1 818	1 818	—	—	1 318	1 318
Change et autres	—	—	(220)	(220)	—	—	(221)	(221)
Solde à la fin de la période	6 216 \$	21 419 \$	1 773 \$	29 408 \$	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 378 \$	20 432 \$	1 773 \$	27 583 \$	7 399 \$	26 599 \$	4 546 \$	38 544 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	838	987	—	1 825	1 551	1 033	—	2 584
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	6 216 \$	21 419 \$	1 773 \$	29 408 \$	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	4 200 \$	8 990 \$	3 173 \$	16 363 \$	6 217 \$	9 200 \$	1 951 \$	17 368 \$
Transferts :								
vers le stade 1	1 128	(1 068)	(60)	—	1 795	(1 734)	(61)	—
vers le stade 2	(242)	982	(740)	—	(548)	812	(264)	—
vers le stade 3	(5)	(480)	485	—	(32)	(492)	524	—
Octrois	209	—	—	209	247	—	—	247
Décomptabilisations	(314)	(277)	(524)	(1 115)	(199)	(548)	(448)	(1 195)
Réévaluation des provisions, montant net	(895)	2 377	1 842	3 324	(1 517)	2 278	979	1 740
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(119)	1 534	1 003	2 418	(254)	316	730	792
Radiations	—	—	(768)	(768)	—	—	(287)	(287)
Recouvrements	—	—	165	165	—	—	86	86
Change et autres	—	—	(382)	(382)	—	—	(382)	(382)
Solde à la fin de la période	4 081 \$	10 524 \$	3 191 \$	17 796 \$	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 951 \$	10 418 \$	3 191 \$	17 560 \$	5 230 \$	9 347 \$	2 098 \$	16 675 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	130	106	—	236	733	169	—	902
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	4 081 \$	10 524 \$	3 191 \$	17 796 \$	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$
<b>Prêts commerciaux</b>								
Solde au début de la période	64 056 \$	23 853 \$	73 091 \$	161 000 \$	66 796 \$	42 372 \$	48 122 \$	157 290 \$
Transferts :								
vers le stade 1	4 883	(3 871)	(1 012)	—	7 890	(7 077)	(813)	—
vers le stade 2	(1 237)	2 810	(1 573)	—	(4 612)	5 364	(752)	—
vers le stade 3	(114)	(2 028)	2 142	—	(262)	(1 671)	1 933	—
Octrois	5 103	—	—	5 103	5 933	—	—	5 933
Décomptabilisations	(3 186)	(775)	(11 077)	(15 038)	(8 522)	(9 910)	(2 058)	(20 490)
Réévaluation des provisions, montant net	(8 554)	7 474	23 159	22 079	(1 934)	6 630	24 985	29 681
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(3 105)	3 610	11 639	12 144	(1 507)	(6 664)	23 295	15 124
Radiations	—	—	(14 672)	(14 672)	—	—	(7 710)	(7 710)
Recouvrements	—	—	1 533	1 533	—	—	752	752
Change et autres	(630)	(503)	(1 749)	(2 882)	548	224	305	1 077
Solde à la fin de la période	60 321 \$	26 960 \$	69 842 \$	157 123 \$	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	49 938 \$	25 931 \$	69 842 \$	145 711 \$	60 895 \$	34 924 \$	64 764 \$	160 583 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	10 383	1 029	—	11 412	4 942	1 008	—	5 950
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	60 321 \$	26 960 \$	69 842 \$	157 123 \$	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$
<b>Total des risques</b>								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	59 267 \$	56 781 \$	74 806 \$	190 854 \$	73 524 \$	70 870 \$	71 408 \$	215 802 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	11 351	2 122	—	13 473	7 226	2 210	—	9 436
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	70 618 \$	58 903 \$	74 806 \$	204 327 \$	80 750 \$	73 080 \$	71 408 \$	225 238 \$

Rapprochement depuis le début de l'exercice des corrections de valeur pour pertes sur créances

	Pour les six mois clos le 30 avril 2025				Pour les six mois clos le 30 avril 2024			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Solde au début de la période	5 781 \$	24 258 \$	3 259 \$	33 298 \$	8 298 \$	32 758 \$	7 063 \$	48 119 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 920	(3 660)	(260)	—	4 487	(4 243)	(244)	—
vers le stade 2	(654)	1 174	(520)	—	(1 045)	1 660	(615)	—
vers le stade 3	(45)	(743)	788	—	(50)	(1 749)	1 799	—
Octrois	591	—	—	591	407	—	—	407
Décomptabilisations	(373)	(4 328)	(1 980)	(6 681)	(756)	(6 164)	(4 509)	(11 429)
Réévaluation des provisions, montant net	(3 004)	4 718	5 936	7 650	(2 391)	5 370	10 149	13 128
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	435	(2 839)	3 964	1 560	652	(5 126)	6 580	2 106
Radiations	—	—	(8 637)	(8 637)	—	—	(11 976)	(11 976)
Recouvrements	—	—	3 629	3 629	—	—	3 321	3 321
Change et autres	—	—	(442)	(442)	—	—	(442)	(442)
Solde à la fin de la période	6 216 \$	21 419 \$	1 773 \$	29 408 \$	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 378 \$	20 432 \$	1 773 \$	27 583 \$	7 399 \$	26 599 \$	4 546 \$	38 544 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	838	987	—	1 825	1 551	1 033	—	2 584
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	6 216 \$	21 419 \$	1 773 \$	29 408 \$	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	4 456 \$	10 422 \$	3 211 \$	18 089 \$	5 989 \$	7 977 \$	2 072 \$	16 038 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 092	(3 050)	(42)	—	2 436	(2 251)	(185)	—
vers le stade 2	(499)	1 305	(806)	—	(764)	1 199	(435)	—
vers le stade 3	(5)	(718)	723	—	(40)	(426)	466	—
Octrois	546	—	—	546	785	—	—	785
Décomptabilisations	(582)	(700)	(1 048)	(2 330)	(458)	(498)	(458)	(1 414)
Réévaluation des provisions, montant net	(2 927)	3 265	2 699	3 037	(1 985)	3 515	1 553	3 083
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(375)	102	1 526	1 253	(26)	1 539	941	2 454
Radiations	—	—	(994)	(994)	—	—	(388)	(388)
Recouvrements	—	—	212	212	—	—	237	237
Change et autres	—	—	(764)	(764)	—	—	(764)	(764)
Solde à la fin de la période	4 081 \$	10 524 \$	3 191 \$	17 796 \$	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 951 \$	10 418 \$	3 191 \$	17 560 \$	5 230 \$	9 347 \$	2 098 \$	16 675 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	130	106	—	236	733	169	—	902
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	4 081 \$	10 524 \$	3 191 \$	17 796 \$	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$
<b>Prêts commerciaux</b>								
Solde au début de la période	69 051 \$	20 231 \$	63 118 \$	152 400 \$	66 101 \$	34 987 \$	49 556 \$	150 644 \$
Transferts :								
vers le stade 1	7 444	(5 949)	(1 495)	—	5 201	(4 514)	(687)	—
vers le stade 2	(2 629)	7 371	(4 742)	—	(6 132)	7 513	(1 381)	—
vers le stade 3	(303)	(4 400)	4 703	—	(512)	(1 134)	1 646	—
Octrois	9 592	—	—	9 592	9 598	—	—	9 598
Décomptabilisations	(8 510)	(1 888)	(11 981)	(22 379)	(12 033)	(15 904)	(2 994)	(30 931)
Réévaluation des provisions, montant net	(14 269)	11 874	44 237	41 842	3 408	14 899	33 295	51 602
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(8 675)	7 008	30 722	29 055	(470)	860	29 879	30 269
Radiations	—	—	(25 645)	(25 645)	—	—	(15 080)	(15 080)
Recouvrements	—	—	3 094	3 094	—	—	1 216	1 216
Change et autres	(55)	(279)	(1 447)	(1 781)	206	85	(807)	(516)
Solde à la fin de la période	60 321 \$	26 960 \$	69 842 \$	157 123 \$	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	49 938 \$	25 931 \$	69 842 \$	145 711 \$	60 895 \$	34 924 \$	64 764 \$	160 583 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	10 383	1 029	—	11 412	4 942	1 008	—	5 950
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	60 321 \$	26 960 \$	69 842 \$	157 123 \$	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$
<b>Total des risques</b>								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	59 267 \$	56 781 \$	74 806 \$	190 854 \$	73 524 \$	70 870 \$	71 408 \$	215 802 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	11 351	2 122	—	13 473	7 226	2 210	—	9 436
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	70 618 \$	58 903 \$	74 806 \$	204 327 \$	80 750 \$	73 080 \$	71 408 \$	225 238 \$

## Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024.

	Au 30 avril 2025					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance (diminution) du PIB	0,3 %	3,6 %	1,3 %	4,2 %	(2,6) %	1,6 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	7,0	6,5	6,7	5,8	8,1	7,9
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	1,2 %	8,3 %	4,2 %	9,7 %	(4,8) %	1,5 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	1,1 %	8,7 %	7,9 %	13,6 %	(22,1) %	7,3 %
	Au 31 octobre 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance (diminution) du PIB	1,6 %	3,1 %	2,4 %	3,8 %	(1,7) %	3,1 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,8	6,4	6,3	5,4	7,8	7,6
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	5,9 %	7,5 %	9,6 %	9,6 %	(5,6) %	4,9 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	5,4 %	9,1 %	9,8 %	14,6 %	(13,6) %	4,2 %

(1) Variation ou moyenne attendue pour les 12 mois à venir. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation ou moyenne attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage moyen, l'indice des prix de l'immobilier et l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est le PIB. Une hausse du taux de chômage moyen entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

### Description des scénarios utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues au 30 avril 2025

Les scénarios décrits ci-après sont fondés sur l'information et les données disponibles au 30 avril 2025.

#### Scénario de base

Dans le scénario de base, les États-Unis imposent des tarifs douaniers limités sur moins de la moitié des importations en provenance du Canada et des tarifs douaniers limités sur les importations en provenance d'autres pays. Le Canada et d'autres pays réagissent en imposant des tarifs douaniers sélectifs sur certains produits américains plutôt qu'en exerçant des mesures de représailles dollar pour dollar. Une réduction progressive des tarifs douaniers américains a lieu parallèlement aux négociations commerciales en 2025. Un nouvel accord commercial nord-américain est ratifié au plus tard à la mi-2026, et les tarifs douaniers imposés au reste du monde demeurent limités. L'économie américaine enregistre une croissance modérée en 2025, sans un seul trimestre de contraction. Les tarifs douaniers exercent des pressions à la hausse sur l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), lesquelles sont en partie allégées par l'abolition de la taxe sur le carbone. L'économie canadienne connaît une croissance très modeste cette année, y compris une légère contraction au cours des deuxième et troisième trimestres de 2025. Parallèlement, le renouvellement des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt plus élevés et la baisse des cibles d'immigration ralentit la croissance économique. Les conditions du marché du travail demeurent détendues alors que le taux de chômage marque une légère progression. Les prix des maisons augmentent à un rythme modeste. Après une réduction finale d'un quart de point de son taux directeur, la Banque du Canada met fin à son cycle de réductions. Le marché boursier connaît des fluctuations et termine l'année 2025 à un niveau comparable à celui enregistré au printemps.

#### Scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste, les États-Unis imposent des tarifs douaniers considérables sur la plupart des importations en provenance du Canada et d'autres pays. Le Canada et la plupart des autres pays exercent des mesures de représailles en imposant des tarifs considérables sur certains produits américains, ce qui amplifie les répercussions négatives. La guerre commerciale mondiale bat son plein pendant deux ans et perturbe les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en freinant les investissements des ménages et des entreprises. Ainsi, les économies canadienne et américaine se retrouvent toutes deux en récession. Parallèlement, l'inflation telle que mesurée par l'IPC reprend considérablement de la vigueur au cours des six premiers mois de l'année dans les deux pays. De plus, le

renouvellement des emprunts hypothécaires à des taux d'intérêt plus élevés et une hausse importante du taux de chômage exercent de nouvelles pressions financières sur les ménages et les entreprises, ce qui contribue à la diminution du PIB réel canadien. Les prix des maisons se déprécient, et le marché boursier canadien subit une forte correction. La reprise est lente pendant le reste de l'horizon prévisionnel, alors que le Canada perd de façon permanente une part du marché américain et que persistent des inefficiences causées par la guerre commerciale mondiale et le chômage structurel.

#### Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, les États-Unis imposent des tarifs douaniers ciblés sur des produits canadiens sélectionnés et pour une très courte période. Les tarifs douaniers américains sont réduits rapidement, et les négociations commerciales avancent rapidement. Un nouvel accord commercial nord-américain est ratifié avant la fin de 2025. De nombreux accords commerciaux sont conclus entre les États-Unis et d'autres pays. Les tarifs douaniers entre les États-Unis et le reste du monde baissent rapidement. Ce bref choc tarifaire n'a pas d'incidence macroéconomique disruptive importante pour les États-Unis et le Canada. L'incertitude tarifaire se dissipe rapidement, la confiance est restituée, et les États-Unis affichent de nouveau une croissance économique solide. Au Canada, la croissance économique est modérée et l'inflation telle que mesurée par l'IPC demeure faible et stable. La Banque du Canada met fin au cycle de réductions de son taux directeur, et la plupart des ménages renouvellent leurs hypothèques sans que cela occasionne un stress financier majeur. La conjoncture du marché du travail demeure équilibrée, et le taux de chômage baisse légèrement. Par ailleurs, les prix des maisons s'apprécient fortement, et l'amélioration de la confiance du marché favorise un rendement des capitaux propres élevé.

#### Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario de base, le montant obtenu serait inférieur de 20,2 millions \$ à celui comptabilisé au 30 avril 2025 (montant inférieur de 14,0 millions \$ au 31 octobre 2024). Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario pessimiste, le montant obtenu serait supérieur de 26,6 millions \$ à celui comptabilisé au 30 avril 2025 (montant supérieur de 33,8 millions \$ au 31 octobre 2024).

Cette mesure de sensibilité ne vise que l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le stade 1 et le stade 2 qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de base intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, le montant des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs pourrait dépasser celui qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du stade 1 vers le stade 2. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles prises en compte dans les estimations de la Banque.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuellement mis en place, si tous les prêts productifs étaient au stade 1, reflétant une période de pertes attendues de 12 mois, les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs seraient de 119,3 millions \$ au 30 avril 2025 (128,5 millions \$ au 31 octobre 2024).

#### Prêts en souffrance, mais non dépréciés

Le tableau suivant présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif.

	Au 30 avril 2025			Au 31 octobre 2024		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	38 039 \$	12 178 \$	50 217 \$	43 382 \$	13 984 \$	57 366 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	161 995	63 868	225 863	131 738	57 788	189 526
	200 034 \$	76 046 \$	276 080 \$	175 120 \$	71 772 \$	246 892 \$

#### Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 1,2 milliard \$ au 30 avril 2025 (1,1 milliard \$ au 31 octobre 2024).

## 6. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

### 6.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

#### Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
Prêts hypothécaires résidentiels	12 175 681 \$	11 809 030 \$
Actifs de remplacement <sup>(1)</sup>	777 241	758 322
Dette liée aux activités de titrisation	(12 972 943)	(12 495 928)

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

Au 30 avril 2025, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 103,8 millions \$ (206,7 millions \$ au 31 octobre 2024) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

### 6.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

#### Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
Prêts personnels	910 234 \$	990 231 \$
Prêts commerciaux <sup>(1)</sup>	439 408	564 231
Dette liée aux activités de titrisation	(888 985)	(1 000 529)

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

### 6.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

La Banque a établi un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le programme) conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au 30 avril 2025, deux séries d'obligations sécurisées étaient en circulation, d'un montant en principal de respectivement 250,0 millions \$ et 260,0 millions \$ et portant intérêt à un taux annuel de respectivement 1,603 % et 3,545 %, payable semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à une entité structurée consolidée, LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP), afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Au 30 avril 2025, le montant total des hypothèques en cours s'établissait à 659,5 millions \$ (683,0 millions \$ au 31 octobre 2024).

## 7. DÉPÔTS

	Au 30 avril 2025			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Personnels	118 375 \$	5 325 544 \$	15 368 177 \$	20 812 096 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	873 218	217 117	1 971 903	3 062 238
	<b>991 593 \$</b>	<b>5 542 661 \$</b>	<b>17 340 080 \$</b>	<b>23 874 334 \$</b>

  

	Au 31 octobre 2024			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Personnels	114 158 \$	5 616 926 \$	13 982 793 \$	19 713 877 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	1 020 708	192 249	2 237 120	3 450 077
	<b>1 134 866 \$</b>	<b>5 809 175 \$</b>	<b>16 219 913 \$</b>	<b>23 163 954 \$</b>

(1) Les dépôts à vue, principalement constitués de comptes chèques, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait.

(2) Les dépôts sur préavis, principalement constitués de comptes d'épargne, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(4) La Banque a accès à une facilité de crédit d'un montant maximal de 200 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2025, sur laquelle aucun montant n'avait été emprunté au 30 avril 2025 (néant au 31 octobre 2024).

## 8. CAPITAL-ACTIONS

### Actions et autres instruments de capitaux propres – émis et en circulation <sup>(1)</sup>

	Pour les six mois clos les			
	30 avril 2025		30 avril 2024	
	Nombre d'actions	Montant <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	Montant <sup>(2)</sup>
<b>Actions ordinaires</b>				
En circulation au début de la période	44 005 566	1 187 107 \$	43 646 538	1 177 827 \$
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	226 501	6 138	179 688	4 620
<b>En circulation à la fin de la période – actions ordinaires</b>	<b>44 232 067</b>	<b>1 193 245 \$</b>	<b>43 826 226</b>	<b>1 182 447 \$</b>
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>				
<i>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif</i>				
Série 13 <sup>(3)</sup>				
<b>En circulation au début et à la fin de la période</b>	<b>5 000 000</b>	<b>122 071 \$</b>	<b>5 000 000</b>	<b>122 071 \$</b>
<i>Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)</i>				
Série 1 <sup>(3)</sup>				
En circulation au début de la période	s. o.	123 483 \$	s. o.	123 487 \$
Vente (achat) de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net <sup>(4)</sup>	s. o.	71	s. o.	—
En circulation à la fin de la période	s. o.	123 554 \$	s. o.	123 487 \$
<b>En circulation à la fin de la période – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	<b>s. o.</b>	<b>245 625 \$</b>	<b>s. o.</b>	<b>245 558 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

(2) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

(3) Les actions privilégiées et les BRCRL sont assortis de dispositions relatives aux FPUNV, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être admissibles à titre de fonds propres réglementaires de catégorie 1 selon Bâle III. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, l'instrument doit être converti en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(4) Lorsque la Banque vend (achète) ses propres instruments de capitaux propres dans le cadre de ses activités de négociation, ces instruments sont classés en tant qu'instruments autodétenus, et leur coût est comptabilisé en augmentation (diminution) des capitaux propres.

### Dividendes et autres

Le 13 mai 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 \$ par action privilégiée, série 13, payable le 15 juin 2025 (la « date de versement »), qui sera versé le 16 juin 2025, date qui correspond au premier jour ouvrable suivant la date de versement, aux actionnaires inscrits en date du 9 juin 2025. Le 29 mai 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> août 2025 aux actionnaires inscrits en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque a déterminé qu'à compter du 29 mai 2025, les dividendes déclarés qui seraient réinvestis le seraient en actions ordinaires émises par la trésorerie de l'entreprise, à un escompte de 2 %.

## Gestion des fonds propres

### Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III qui est toujours égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de levier tout au long des six mois clos le 30 avril 2025. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
<b>Fonds propres réglementaires</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 305 154 \$	2 281 886 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 550 779 \$	2 527 440 \$
Total des fonds propres	3 006 008 \$	2 988 733 \$
Total des actifs pondérés en fonction du risque <sup>(1)</sup>	20 943 760 \$	20 862 290 \$
<b>Ratio des fonds propres réglementaires</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,0 %	10,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,2 %	12,1 %
Ratio total des fonds propres	14,4 %	14,3 %

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

## 9. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a attribué 410 367 options d'achat d'actions aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 30,18 \$ (434 710 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 25,86 \$ au cours des six mois clos le 30 avril 2024). Au cours des six mois clos le 30 avril 2025, la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 4,77 \$ par option (4,34 \$ par option au cours des six mois clos le 30 avril 2024).

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses présentées ci-après.

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Taux d'intérêt sans risque	2,82 %	3,18 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue <sup>(1)</sup>	22,0 %	22,5 %
Rendement de l'action prévu	5,70 %	5,70 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Pour les six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération liée à l'attribution d'options d'achat d'actions de 0,5 million \$ (0,6 million \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024).

## 10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
Régimes de retraite à cotisations définies	2 618 \$	2 570 \$	2 690 \$	5 188 \$	5 435 \$
Régimes de retraite à prestations définies	951	979	1 030	1 930	2 055
Autres régimes	156	160	196	316	397
	<b>3 725 \$</b>	<b>3 709 \$</b>	<b>3 916 \$</b>	<b>7 434 \$</b>	<b>7 887 \$</b>

## 11. RÉSULTAT PAR ACTION

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Résultat par action – de base <sup>(1)</sup></b>					
Résultat net	32 329 \$	38 601 \$	(117 547) \$	70 930 \$	(80 264) \$
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres	1 936	5 249	1 288	7 185	5 889
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>30 393 \$</b>	<b>33 352 \$</b>	<b>(118 835) \$</b>	<b>63 745 \$</b>	<b>(86 153) \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 156	44 044	43 765	44 099	43 720
Résultat par action – de base <sup>(2)</sup>	<b>0,69 \$</b>	<b>0,76 \$</b>	<b>(2,72) \$</b>	<b>1,45 \$</b>	<b>(1,97) \$</b>
<b>Résultat par action – dilué <sup>(1)</sup></b>					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>30 393 \$</b>	<b>33 352 \$</b>	<b>(118 835) \$</b>	<b>63 745 \$</b>	<b>(86 153) \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 156	44 044	43 765	44 099	43 720
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	13	33	17	24	10
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 169	44 077	43 782	44 123	43 730
Résultat par action – dilué <sup>(2)</sup>	<b>0,69 \$</b>	<b>0,76 \$</b>	<b>(2,71) \$</b>	<b>1,44 \$</b>	<b>(1,97) \$</b>

(1) Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés.

(2) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond au cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif lorsque celui-ci est disponible. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3). Des renseignements supplémentaires sur la hiérarchie de la juste valeur et les méthodes d'évaluation utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 21 des états financiers consolidés annuels 2024. Aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de la période.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, sauf des valeurs mobilières de 37,7 millions \$ qui sont classées au niveau 1 au 30 avril 2025 (31,2 millions \$ au 31 octobre 2024). Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ne sont pas significatifs. Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie n'a été réalisé au cours de la période.

### 13. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le revenu lié aux instruments financiers comme présenté à l'état du résultat consolidé se présente comme suit.

#### Revenu net d'intérêt

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Revenu d'intérêt et de dividendes</b>					
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	509 132 \$	534 836 \$	573 445 \$	1 043 968 \$	1 160 020 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	1 912	1 394	629	3 306	975
Revenu d'intérêt et de dividendes sur les instruments financiers non évalués au coût amorti <sup>(1)</sup>	1 378	2 076	1 165	3 454	11 547
	<b>512 422</b>	<b>538 306</b>	<b>575 239</b>	<b>1 050 728</b>	<b>1 172 542</b>
<b>Frais d'intérêt</b>					
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	325 535	337 483	352 540	663 018	716 141
Frais d'intérêt sur les instruments financiers non évalués au coût amorti <sup>(1)</sup>	4 706	14 616	43 088	19 322	91 536
	<b>330 241</b>	<b>352 099</b>	<b>395 628</b>	<b>682 340</b>	<b>807 677</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>182 181 \$</b>	<b>186 207 \$</b>	<b>179 611 \$</b>	<b>368 388 \$</b>	<b>364 865 \$</b>

(1) Incluent le revenu et les frais d'intérêt sur les dérivés, de même que le revenu de dividendes sur les titres détenus à des fins autres que de transaction. Le revenu de dividendes s'élevait à 0,6 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2025 (0,6 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2025 et 0,7 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024) et à 1,2 million \$ pour les six mois clos le 30 avril 2025 (2,4 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024).

### 14. PASSIFS ÉVENTUELS

#### Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

#### Mise à jour concernant les procédures juridiques importantes

##### *CLÉMENT, Johanne c. la Banque Laurentienne du Canada*

En octobre 2023, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Banque Laurentienne du Canada (BLC) a été présentée devant la Cour supérieure du Québec. La requérante, M<sup>me</sup> Johanne Clément, allègue que la panne de service subie par la BLC a fait en sorte qu'à partir du 24 septembre 2023, des milliers de clients de la BLC ont été privés d'accès aux services bancaires auxquels ils avaient droit, ce qui contrevient à la *Loi sur la protection du consommateur* et au Code civil du Québec. Un avocat externe a été mandaté pour représenter la BLC dans le cadre de ce litige. Le 14 janvier 2025, un accord de compensation (l'« accord ») a été conclu, et la présente action collective a été autorisée aux fins de règlement seulement. L'accord est soumis à l'approbation du tribunal, et une audience à cet effet a été fixée au 17 juin 2025. La résolution définitive de cette question ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée ou les résultats de la Banque.

## 15. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2025	31 janvier 2025	30 avril 2024	30 avril 2025	30 avril 2024
<b>Charges de restructuration et autres charges de dépréciation <sup>(1)</sup></b>					
Indemnités de départ	2 222 \$	589 \$	2 924 \$	2 811 \$	9 579 \$
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles	—	1 230	23 291	1 230	23 291
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	107	13 838	107	13 838
Charges liées aux contrats de location et autres	—	101	779	101	200
	<b>2 222</b>	<b>2 027</b>	<b>40 832</b>	<b>4 249</b>	<b>46 908</b>
<b>Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises <sup>(2)</sup></b>					
Dépréciation du goodwill	— \$	— \$	83 929 \$	— \$	83 929 \$
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles	—	—	66 193	—	66 193
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	—	5 811	—	5 811
	—	—	155 933	—	155 933
<b>Total</b>	<b>2 222 \$</b>	<b>2 027 \$</b>	<b>196 765 \$</b>	<b>4 249 \$</b>	<b>202 841 \$</b>

[1] Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2025 découlent principalement de la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2024 sont essentiellement attribuables à la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi qu'à la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque et la réduction des effectifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les honoraires professionnels et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

[2] Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se rapportent à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises dans le cadre du test de dépréciation du goodwill effectué au 30 avril 2024. Les charges de dépréciation sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

# RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

## Bureaux corporatifs

### Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5

### Toronto

199, Bay Street, Bureau 600  
Toronto (Ontario) M5L 0A2

[www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca)

## Chef de résolution des plaintes

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5

[CRP@banquelaurentienne.ca](mailto:CRP@banquelaurentienne.ca)

Tél. : 514-284-7192  
ou 1-800-479-1244  
Télec. : 514-284-7194  
ou 1-800-473-4790

## Régie d'entreprise

Des renseignements sur nos pratiques en matière de régie d'entreprise, y compris les politiques de gouvernance et les mandats du conseil d'administration et des comités, figurent sur le site Web de la Banque.

[www.banquelaurentienne.ca/fr/a-propos-de-nous](http://www.banquelaurentienne.ca/fr/a-propos-de-nous)

## Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs  
Computershare Inc.  
650, boul. de Maisonneuve Ouest  
7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3T2

[service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)  
Tél. : 514 982-7888

## Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à [secretariat.corporatif@banquelaurentienne.ca](mailto:secretariat.corporatif@banquelaurentienne.ca).

## Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements en avisant par écrit l'agent des transferts.

## Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes sont invités à communiquer avec l'équipe Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à [relations.investisseurs@blcgf.ca](mailto:relations.investisseurs@blcgf.ca).

## Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec la conseillère principale, Relations avec les médias et les investisseurs, en écrivant à [media@blcgf.ca](mailto:media@blcgf.ca).

Tél. : 438-364-1596

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec Computershare, à l'adresse [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com) ou au numéro 1 800 564-6253.

Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## Médias sociaux



## INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la Bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable : de janvier d'avril de juillet d'octobre	1 <sup>er</sup> février 1 <sup>er</sup> mai 1 <sup>er</sup> août 1 <sup>er</sup> novembre
Actions privilégiées Série 13	51925D 82 5 / LB.PR.H	** ** ** **	15 mars 15 juin 15 septembre 15 décembre

\* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

\*\* À une date [qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes] pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.